



**Conseil du 18^e arrondissement
Séance du lundi 16 avril 2018**

Hommage à un enfant du 18^{ème} disparu	3
Mairie	5
CULTURE	13
Famille et petite enfance	15
VIE ASSOCIATIVE & ANIMATION LOCALE	16
POLITIQUE DE LA VILLE	16
PREVENTION	18
TOURISME	19
COMMERCE & DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	20
EMPLOI	21
LOGEMENT & URBANISME	22
ESPACES VERTS & NATURE EN VILLE.....	23
PROPRETE	25
VOIRIE & DEPLACEMENTS.....	26
AFFAIRES SCOLAIRES	27
QUESTIONS ORALES	28
Vœux	33

Conformément à la convocation qui leur a été adressée personnellement par M.le Maire du 18^{ème} arrondissement le mardi 3 avril 2018, les membres du Conseil se sont réunis le lundi 16 avril 2018 en la salle des mariages du XVIIIème arrondissement, sous la présidence de M. le Maire.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite, à ladite date, sur le panneau de la Mairie du 18^{ème} prévu à cet effet.

Etaient présents :

M. Eric LEJOINDRE, Maire du 18^e, Mme AKKARI, Mme BELLEM, M.BEPPPO, M. DAVIAUD, M. DURAND, M. LORENZINI, M. MENEDE, M. NEYRENEUF, Mme ROLLAND, Mme PROUST, Mme MARKOVIC **Adjoints au Maire**, M. BOURNAZEL, Mme BOUYGUES, M. BROS, M. BROSSAT, Mme EL KHOMRI, M. GUILLOT, M. HONORE, M. JULIEN, Mme MEES, Mme PREMEL, M. VAILLANT, **Conseillers de Paris**, Mme DAMS, M. DAWNY, Mme DEBONNEUIL, Mme DEMANGEL, M. LISCIA, M. SAHIN, M. TOUZET, Mme TRAJAN, **Conseillers d'arrondissements**,

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

M. Gérard BRIANT à M. Ian BROSSAT
Mme Galla BRIDIER à M. Philippe DURAND
Mme Afaf GABELOTAUD à Mme Carine ROLLAND
M. Mario GONZALEZ à Mme Maya AKKARI
Mme Nadine MEZENCE à Mme Danièle PREMEL
Mme Catherine LASSURE à M. Michel NEYRENEUF
M. Michel LANGLOIS à Mme Martine DEBONNEUIL
M. Laurent QUEINNEC à M. Christian HONORE
Mme Elisabeth BOYER à Pierre-Yves BOURNAZEL
M. Frédéric BADINA SERPETTE à M. Pascal JULIEN

Vœux 18.2018.113 :

Départ de Mme Myriam EL KHOMRI

Vœux 18.2018.118 :

Départ de M. Michel NEYRENEUF

M. Félix BEPPO est désigné secrétaire de séance.

HOMMAGE À UN ENFANT DU 18^{ÈME} DISPARU

Eric LEJOINDRE : Mesdames et Messieurs les élus, avant d'entamer notre ordre du jour de façon formelle, je voulais que nous ayons l'occasion – et je salue la présence de Micheline WLOS et de sa petite-fille dans cette salle – de rendre hommage à une personnalité du 18^{ème} que certains autour de cette table ont bien connue et qui est récemment disparue, je pense à Jean WLOS qui a siégé autour de cette table pendant un certain nombre d'années, qui a aussi siégé au Conseil de Paris, qui a beaucoup participé à la vie municipale jusqu'à ce que ce soit plus compliqué pour lui ces derniers mois.

Il était un enfant du 18^{ème} puisque né dans le 18^{ème}, il y était allé à l'école, il y avait connu la Guerre et la nécessité de se cacher, il y avait résisté puis milité. Il était un acteur politique très engagé, non seulement au sein du parti communiste français où il militait avec constance mais aussi dans les associations autour de la mémoire ; il s'est marié ici-même, où il a eu ses enfants, où il les a élevés et où il a été élu. C'est un enfant du 18^{ème}, de cette génération de la guerre qui se sont engagés sans compter pour leurs idéaux. Il est décrit par tous ceux qui l'ont connu comme fidèle à ses convictions, convictions qui parfois étaient assez fortes, mais aussi avec un sens aigu des responsabilités, un sens aigu de l'intérêt général, un attachement sur le plan politique à cette politique d'union de la gauche qu'il a contribué à mener aux côtés des communistes et avec Daniel VAILLANT, avec Claude ESTIER, avec Bertrand DELANOE, avec tous ceux qui ont contribué au combat politique de cet Arrondissement.

Puisqu'il nous a quittés, je voulais que nous ayons l'occasion de lui rendre hommage au sein de ce Conseil d'arrondissement parce que je suis convaincu que cet échelon d'arrondissement comptait pour lui, cet échelon de proximité. Tous ceux qui l'ont connu savaient à quel point il était arrêté dans les rues du 18^{ème} pour avoir l'occasion d'échanger avec les citoyens. Je crois que le Conseil de Paris sera amené aussi dans quelques semaines à lui rendre hommage. Je pense que nous avons tous finalement à retenir quelques éléments de sa vie politique, notamment sa fidélité, sa conscience que les combats se menaient dans le temps, dans la durée, qu'on ne papillonne pas de combat en combat mais qu'on ait dans une logique collective une logique qui traite de l'ensemble des sujets. Je crois qu'il nous laisse à toutes et à tous qui sommes aujourd'hui autour de cette table de belles leçons à méditer.

Voilà pourquoi je vous propose de respecter une minute de silence en son hommage.

Minute de silence

Danièle PREMEL : Je souhaitais rajouter quelques mots personnels à l'hommage de Jean et au nom du groupe communiste au sein de notre Assemblée ce soir. Je l'ai connu à la section du 18^{ème} arrondissement du parti communiste français sur le tard, de son parcours de militant, mais il reste pour moi cet élu qui a fait le choix de toujours vivre auprès des gens qu'il représentait et pour lesquels il portait les problèmes, les revendications et les solutions.

Pour nous communistes du 18^{ème}, il était un sage par son rôle de passeur et de transmission de l'histoire et des valeurs qui fondent une société. Partant de la parole de l'autre, il cheminait à partir de ses convictions communistes pour avancer ensemble vers plus de liberté et de conscience.

En ce temps de deuil, je ne peux que faire un rapprochement avec Louis BAILLOT, deux hommes du 18^{ème} qui chacun, avec leur personnalité et leur caractère, ont donné beaucoup au 18^{ème} et aux populations de notre Arrondissement. Le semeur qu'a été Jean a su passer ses valeurs à ses enfants,

à sa femme, qui est toujours là au combat, toujours aux côtés de ceux qui luttent, continue à apporter sa pierre à la construction d'une société plus juste et plus solidaire.

Nous avons besoin d'hommes comme cela, plus que jamais. Je ferais l'offrande avec mes camarades d'une phrase qui est « les idéaux sont comme les étoiles, nul ne peut les atteindre mais comme le marin, on peut en choisir certaines pour nous guider et le suivre afin de rejoindre notre destin ».

Daniel VAILLANT : Après vos propos, M. le Maire, ceux de Mme PREMEL, je vais être bref, j'ai eu l'occasion d'exprimer au cimetière de Montmartre en hommage à un homme que j'ai bien connu et pour lequel j'avais beaucoup de respect, notamment en raison de ses convictions, de ses convictions qui n'empêchaient pas de respecter celles des autres, c'est-à-dire éloignées du sectarisme. Dans tous les engagements, cette dimension peut exister. Devant Micheline son épouse, devant Alain son fils, sa petite-fille, je me permets de dire que j'ai connu dans les années 75 André le frère, Jean aussi. Il a été élu assez tard, je ne reviendrais pas sur ce qu'a évoqué M. le Maire. Son passé, il est né dans le 18^{ème}, il y a vécu et s'y est enraciné familialement ; il était très attaché, à la fois à ses convictions mais aussi à ces rues, à ces femmes, à ces hommes qui font vivre cet Arrondissement, toute génération confondue.

Il était toujours – je puis en témoigner – intransigeant quand on négociait, en plus j'ai eu l'occasion de travailler avec lui, il était secrétaire aux élections du parti communiste français quand moi-même j'étais secrétaire aux élections du parti socialiste. Sa carte électorale, il la connaissait par cœur, les circonscriptions, les cantons et il faisait avec beaucoup de discrétion, n'élevant jamais la voix, comme je le disais au cimetière de Montmartre, Jean qui n'avait pas toujours l'ouïe très fine, pour se faire entendre, il parlait doucement et c'est vrai que c'était un homme respecté, écouté. Je puis en témoigner encore plus quand en 1995, nous avons eu la surprise, il faut bien le dire comme cela, de voir notre liste gagner les élections municipales dans le 18^{ème}, surprise des surprises dans une triangulaire. Mais Jean était un homme heureux, je pense que Micheline peut en témoigner, siéger ici autour de cette table, à la Mairie du 18^{ème} comme à la Mairie de Paris où il succédait à Louis BAILLOT et quelques autres anciens que j'ai bien connus dans les années 70, Jean était modeste et heureux. On sentait un homme épanoui quand la maladie a empêché qu'il puisse avoir toutes les activités qu'il aurait souhaitées. C'est d'ailleurs peut-être aussi pour cela qu'en 2001, il n'a pas souhaité revenir vraiment comme conseiller de Paris à la Mairie du 18^{ème}.

En tout cas, je garde vraiment de Jean, comme je l'avais fait de Louis BAILLOT, le souvenir de personnes qui défendaient fermement leurs convictions mais qui faisaient toujours passer l'intérêt général et le rassemblement avant toute autre considération. Que notre équipe dans le 18^{ème} ait pu faire bouger les choses, c'est le moins que l'on puisse dire, de 1995 à maintenant, je pense que Jean en était fier, je pense qu'il en est resté modeste mais je sais qu'au 48, rue Duhesme, il était une figure écoutée, respectée.

Jean laissera le souvenir de cet homme amical, respectueux et c'est une figure du 18^{ème} qui nous a quittée. Je remercie M. le Maire, je souhaitais pouvoir témoigner en vieux camarade socialiste de l'amitié et de l'engagement commun que nous avons eu au service de cet Arrondissement et lui avec ses valeurs communistes qu'il n'a jamais reniées, mais il le faisait avec la maîtrise, l'art de vivre ensemble et pour cela, je souhaitais lui rendre hommage.

Eric LEJOINDRE : Je veux dire à Micheline WLOS et à l'ensemble de sa famille que non seulement nous souhaitons rendre hommage à Jean mais que nous étions les uns et les autres à leurs côtés dans ces moments dont on sait qu'ils sont forcément douloureux, de voir partir un mari, un père, un grand-père et pour beaucoup d'entre vous et entre nous, un compagnon, un camarade au sens le plus noble du terme.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je voudrais, parce que je pense que c'est républicain de le faire, m'associer au bel hommage que vous avez rendu tous trois à un homme engagé. Je dirais simplement un mot de ce que j'ai pu savoir, c'est son courage. D'abord, un courage physique dans des périodes difficiles et troublées ; engagé avec des convictions pour se battre pour son pays et puis, un courage d'un homme engagé qui a des convictions. Je voulais m'associer à l'hommage républicain que vous avez rendu en notre nom envers la famille et ses camarades.

MAIRIE

Désignation du secrétaire de séance

Eric LEJOINDRE : Il nous revient de désigner une secrétaire de séance. Je vous propose la personne qui répondra au dernier vœu que nous allons étudier, en l'occurrence à M. BEPPO.

J'en viens au pouvoir et ensuite, nous reprenons l'ordre du jour :

- M. BRIANT à M. BROSSAT ;
- Mme BRIDIER à M. DURAND ;
- Mme GABELOTAUD à Mme ROLLAND ;
- M. GONZALEZ à Mme AKKARI ;
- Mme MEZENCE à Mme PREMEL ;
- Mme LASSURE à M. NEYRENEUF ;
- M. LANGLOIS à Mme DEBONNEUIL ;
- M. QUEINNEC à M. HONORE ;
- M. BOYER à M. BOURNAZEL.

S'il y avait d'autres pouvoirs, je vous inviterais à les déposer auprès du secrétariat général.

Je suis saisi d'un certain nombre de demandes de modification de l'ordre du jour, je vais donc laisser d'abord la parole à M. BEPPO.

Félix BEPPO : Nous avons déposé pour le groupe démocrate progressiste et européen un vœu concernant l'usage du plastique dans la restauration scolaire. Compte tenu de la consultation en cours et des risques juridiques que ferait porter sur cette consultation ce vœu et après en avoir discuté à votre cabinet, nous nous engageons à l'enlever mais en vous demandant de le reprogrammer très prochainement, M. le Maire. C'est une préoccupation qui n'est pas seulement commune au 18^{ème} arrondissement ; beaucoup de collectivités sont en train d'y réfléchir et beaucoup de décisions sont prises dans le sens de la disparition et l'abandon du plastique dans la restauration scolaire.

Eric LEJOINDRE : C'est un sujet central, mais je vous remercie d'avoir bien voulu retirer ce vœu à ce stade. Je proposerais que vous puissiez le redéposer à votre initiative, à l'issue des consultations parce que la gestion d'un établissement public tel qu'une caisse des écoles exige une rigueur très importante sur le plan du respect du droit. Donc, je voudrais m'assurer que nous puissions avoir ce niveau de rigueur.

Le groupe communiste proposait aussi de retirer un vœu ayant trait à la question de la SNCF, non pas qu'il retire le vœu sur le fond mais qu'il sera étudié directement au Conseil de Paris, ce qui le rassemblerait, un cadre beaucoup plus légitime pour le faire, merci à M. VAILLANT, M. BROSSAT et les membres du groupe communiste.

J'en viens à des éléments d'informations que je souhaitais faire au Conseil d'arrondissement même s'ils relèvent de ma propre décision, il est essentiel que nous puissions le faire. Je voulais vous informer d'un certain nombre de changements de périmètre de délégation, d'abord pour saluer l'évolution professionnelle positive qui a été celle de M. BEPPO cette dernière semaine mais qui l'empêche de pouvoir continuer à suivre les questions de voirie et du déplacement au sein de la Mairie pour des raisons qui ont trait à la vie professionnelle. Il a donc souhaité ne plus suivre ces sujets. J'ai proposé que M. MENEDE puisse, en plus des questions de propreté, suivre à mes côtés les questions de voirie et de déplacement. M. BEPPO reste adjoint en charge du tourisme, sujet d'importance dans le 18^{ème}.

J'en ai profité pour faire un certain nombre d'évolutions d'autres périmètres puisque Mme DAMS n'étant plus chargée du tourisme, elle a la capacité de reprendre aussi un certain nombre de sujets. Donc, elle suivra la question des sports, notamment de la concertation autour des JO, travaillera aussi sur les questions d'animations et d'initiatives locales pour faire en sorte que ce sujet un peu lourd à porter puisse être suivi.

M. DAVIAUD, depuis quelques semaines déjà, suit les questions liées à l'Europe. J'ai souhaité que cet intitulé puisse apparaître dans ses délégations. Avec la Ville de Paris, nous avons voulu renforcer l'animation autour de ces questions. M. DAVIAUD garde évidemment les délégations qu'il suivait pour le moment, ayant trait à la fois à la vie associative et à la démocratie participative et locale, mais prend cette question de l'Europe.

Enfin, Mme DAMS était notre référente au sein du Conseil de quartier Amiraux-Simplon ; elle a proposé à M. GONZALEZ, qui n'est pas là ce soir mais qui était très heureux d'accepter, qu'il puisse reprendre cette compétence assez chronophage. M. GONZALEZ avait très envie d'essayer. Donc, il devient notre référent, celui de la municipalité, auprès du conseil de quartier Amiraux-Simplon, c'est un quartier important comme ils le sont tous.

1. Adoption du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 7 mars 2018

Eric LEJOINDRE : Est-ce que le compte rendu amène des questions ou des commentaires ? Ce n'est pas le cas.

Nous devons comme il est de coutume approuver le compte administratif de l'état spécial du 18^{ème} pour l'exercice 2017. Le compte administratif étant géré directement par ma personne, il me revient de vous quitter le temps que vous étudiez comme tous les ans cette délibération.

Je propose que nous élisions Mme ROLLAND, présidente de séance pour cette délibération. Pas de difficultés ? Non. Elle va vous présenter tout cela et je reviens ensuite.

2. 18201873 – Approbation du compte administratif de l'état spécial du 18^{ème} pour l'exercice 2017

Carine ROLLAND : A la période à laquelle nous sommes de l'année, il nous revient de délibérer sur les dépenses enregistrées à date effectuées l'année précédente, au titre de l'état spécial d'arrondissement.

Pour le 18^{ème}, sur un montant total de crédit ouvert de 14 449 697 €, les dépenses mandatées s'élèvent à un peu plus de 12 millions d'euros. Les crédits à reporter sont de 2 900 911 € parce que, à date toutes les dépenses engagées n'ont pas été effectuées. Sur ces un peu plus de 2 millions, un quart soit 500 000 € sont des reports dits libres d'emploi pouvant être dépensés librement en 2018. Ce qui nous a permis de libérer des crédits qui seront inscrits sur le budget supplémentaire, nous en parlerons dans quelques semaines et au titre des possibilités de redéploiement, laissez-moi vous

citer le transfert de compétences de la Préfecture de police vers la Ville de Paris. Vous avez les uns et les autres trouvé ces petites cartes à votre emplacement en arrivant, ils indiquent de nouvelles possibilités d'actions en Mairie du 18^{ème} arrondissement, en tout cas, de nouvelles délégations de services publics. La Mairie du 18^{ème} récupérant ainsi à son inventaire des équipements de proximité, un nouveau site, celui situé rue Achille-Martinet où vous avez peut-être eu à faire des démarches administratives telles que les cartes nationales d'identité et les passeports. Pour prendre en charge le coût d'exploitation des locaux, nous utiliserons les reports libres d'emploi de ce que nous n'avons dépensé en 2017. Les trois quart restants sur les 2 millions, soit 1,5 million sont dus à une exécution plus faible de certaines directions opérationnelles que d'autres, notamment la direction des espaces vert liée cette année à des difficultés d'effectifs et à des défaillances ou des retards assez classiques de certains prestataires de travaux.

Le compte administratif se décompose en trois dotations : deux dotations de fonctionnement, à savoir la dotation d'animation locale et la dotation de gestion locale qui permettent de financer le fonctionnement des équipements de proximité et une dotation d'investissement.

Concernant les équipements de proximité du 18^{ème}, un tableau présente l'évolution en nombre des équipements de proximité. A noter pour 2017 un équipement supplémentaire important pour la jeunesse, il s'agit du centre Paris Anim' la Chapelle dont je remercie à cette occasion la directrice, Christine LE GALL, infatigable et insatiable d'initiatives et de projets, pour son implication, la qualité de son travail au quotidien dans ce nouvel équipement tout proche du métro la Chapelle.

Voilà pour les investissements.

Pour ce qui est de la dotation de gestion locale, son montant en termes de crédit ouvert était de 12 209 000 €. Sur ces 12 209 000, nous avons mandaté 10,6 millions d'euros de dépenses, principalement de dépenses d'énergie avec 2 422 000 €. La part la plus importante de l'état spécial d'arrondissement va dans des dépenses d'énergie, à savoir tout ce qui est fluide, eau, gaz, électricité. Ce sont des dépenses purement de fonctionnement telles que la délégation de service public des centres Paris Anim', pour l'investissement, et de celle de l'espace Paris Jeunes Nathalie-Sarraute, plus couramment appelé LAI ; le nettoyage des locaux et des équipements de proximité ou les frais alimentaires pour les établissements de Petite Enfance ou encore les fournitures scolaires.

A mentionner une particularité pour le 18^{ème}, l'opération « Végétalisons notre 18^{ème} » est financée sur la dotation de gestion locale à hauteur de 70 000 € en 2017 et en 2018, pour cette somme, ce sont environ 21 opérations qui ont été réalisées de part et d'autre du 18^{ème}.

La dotation d'animation locale comprend les crédits d'animation locale et culturelle, les crédits relatifs aux conseils de quartier, les crédits pour les travaux d'urgence dans les équipements de proximité dont nous avons vu la liste précédemment.

La dotation d'animation locale disposait d'un montant de crédit ouvert de 1 490 779 € et pour l'instant, la Mairie du 18^{ème} en a dépensé 1 270 621 € dont la moitié pour les travaux d'entretien des équipements de proximité ; l'autre moitié étant consacrée, c'est un poste important, à des dépenses d'informations et d'animation locale. Il s'agit du magazine municipal, de la dotation culturelle de proximité et de tous les autres événements thématiques du 18^{ème}, nous avons à venir le mois de la nature dans quelques semaines, Les Ateliers de la République qui commenceront en mai. Sur cette dotation d'animation locale était précédemment financé le marché de la fête des vendanges. A partir de cette année, le marché de la fête des vendanges est pris en charge par l'Hôtel de Ville. Donc, nous consacrons la même part que précédemment, mais la gestion administrative est désormais portée par l'Hôtel de Ville avec notamment, pour les prestataires, une redevance d'occupation de l'espace

public proportionnelle au chiffre d'affaires réalisé, là où elle était précédemment forfaitaire. Pour le reste, rien ne change dans le choix de programmation de ce grand évènement du 18^{ème}.

Pour finir, la dotation d'investissement qui permet au Maire du 18^{ème} comme à tout maire d'arrondissement d'engager de petites opérations de travaux sur la voirie, mais aussi sur les équipements de proximité. Les crédits ouverts étaient de 749 449 € et nous en avons dépensé 540 710 €, la majorité ayant été investie dans des opérations de travaux, notamment dans les écoles, travaux de plomberie, d'installation de sanitaires, dans les établissements de Petite Enfance et dans les équipements sportifs.

Voilà les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance. Je vous prie d'en délibérer.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas.

M. HONORE, tout le groupe ne prend pas part au vote ? D'accord.

Pierre LISCIA : Avant de rentrer dans le vif des délibérations de ce Conseil, je voudrais ouvrir une petite parenthèse, j'allais dire de courtoisie républicaine. Vous l'avez certainement remarqué, le Maire également, il y a eu avant le début de ce Conseil devant la Mairie du 18^{ème} arrondissement un rassemblement comme il y en a eu déjà à plusieurs reprises au cours de cette mandature. Seulement là, fait assez inédit, c'est un rassemblement d'élus de la ville de Saint-Ouen et comme ils ont pris la peine de venir devant la Mairie et de venir ici dans cette salle, cela serait un peu compliqué de faire semblant de pas les avoir vus et de ne pas vouloir répondre à leurs interrogations.

Donc, si vous le permettez, je demande de me donner la parole à ce sujet, si vous refusez je m'y soumettrais évidemment, pour dire un mot sur les difficultés qu'ils rencontrent et peut-être avoir une réponse directe de la Mairie du 18^{ème}.

Carine ROLLAND : Vous savez bien M. LISCIA comme tous les élus ici comment fonctionne l'ordre du jour. Nous avons souvent des visites de citoyens et c'est heureux ; il me semble que justement l'ordre du jour est communiqué préalablement, élaboré préalablement entre groupes politiques pour que le Conseil se déroule le mieux possible dans sa forme délibérative. Après, il revient à tout un chacun la possibilité de venir y assister. Donc, en l'occurrence, je ne peux pas prendre de décisions en l'absence du Maire qui est président de la séance. Je ne l'étais que pour ce qui était de l'approbation du compte administratif. J'entends votre demande ; pour l'instant, je ne peux pas y accéder et je me permets d'y apporter quelques réserves. Bien sûr, vous pouviez prévenir avant et vous avez toute latitude de déposer vos questions orales ou autres.

Pierre LISCIA : Pardonnez-moi, j'entends bien, simplement là il s'agit d'élus, donc encore une fois, j'invoque la courtoisie républicaine. Il est déjà arrivé au cours de nos séances de digresser, en tout cas d'aborder des sujets pas nécessairement inscrits à l'ordre du jour de notre Conseil et qui nous ont permis d'ouvrir un débat en début de Conseil.

Carine ROLLAND : La courtoisie républicaine, cela peut être aussi de se parler entre élus et cela arrive fréquemment entre la Ville de Paris, la Mairie du 18^{ème} et la Ville de Saint-Ouen, crois-je savoir. Donc, pour le coup, cela pouvait s'organiser, s'anticiper un peu autrement.

Hors micro

Eric LEJOINDRE : Il m'a été fait un rapide compte rendu de la situation. Je voulais vous informer que le maire de Saint-Ouen dispose de mon numéro de portable et que nous siégeons en plus, lui et moi, à la métropole du Grand Paris. Nous avons d'ailleurs une réunion commune vendredi dernier dans le cadre de la métropole du Grand Paris. Premier point.

Deuxième point, nous sommes tous des élus républicains, donc attachés y compris aux formes des réunions que nous organisons. Il ne me viendrait pas l'idée d'aller voir le conseil de Saint-Ouen pour porter, sans en avoir préalablement informé le maire, sans avoir préalablement discuté un tant soit peu des sujets que nous pourrions régler pour venir tenter, j'imagine, de perturber le conseil d'une commune limitrophe avec laquelle nous travaillons. J'ai moi-même pris l'initiative de deux réunions, une qui s'est tenue à la Mairie du 18^{ème}, une deuxième qui s'est tenue à Saint-Ouen avec un grand nombre de mes adjoints, M. BEPPO y était, M. MENEDE y était et l'ensemble des services de la Ville pour parler d'un certain nombre de problèmes que nous avons en commun. Je dis bien que nous les avons en commun parce que la politique qui est la mienne et qui est celle de la Ville de Paris n'est pas de reporter les problèmes que nous pouvons avoir chez les autres ; vous n'aurez jamais vu les agents de la police nationale empêcher de leur corps le passage des individus d'un côté à l'autre de la frontière bien peu efficace entre Paris et Saint-Ouen et heureusement.

Je dois dire que j'ai pu être alerté et surpris de l'attitude qu'ont pu avoir un certain nombre d'agents de la police municipale, notamment à l'occasion des opérations de mise à l'abri pourtant pilotées non pas par la Ville de Paris ou par la Mairie du 18^{ème} mais par la Préfecture de police. Je rappelle que nous sommes un conseil d'arrondissement et que notamment, on aura l'occasion de le dire au cours de ce Conseil en étudiant un certain nombre de vœux, la décision qui a été celle de l'exécutif national de reprendre totalement à sa charge la question de la gestion des réfugiés a un impact immédiat, porte de la Villette massivement, le long du canal Saint-Martin et à la porte des Poissonniers de façon très importante. D'ailleurs, vous aurez noté comme moi qu'à mesure qu'il nous a été demandé d'éteindre le centre humanitaire de la porte de la Chapelle, non pas le déplacer, cela nous nous y étions engagé, mais de l'éteindre, sont réapparues les campements. Si vous regardez la frise chronologique, vous constaterez la concomitance absolue des deux phénomènes, ce qui n'est une surprise pour aucun de ceux qui comme moi travaille depuis longtemps sur cette question des migrants. Deuxième élément.

Troisième élément, je le redis puisque je l'ai écrit aux habitants des portes de la Chapelle et des Poissonniers, ceux à qui on a pu mettre des mots dans leur boîte aux lettres. Je me suis opposé au déplacement boulevard Ney de la PADA et j'ai obtenu satisfaction. Je me réjouis d'ailleurs de ne pas avoir voté le vœu déposé à l'initiative de votre groupe qui actait l'arrivée de la PADA boulevard Ney en demandant de mieux la gérer. J'ai discuté avec le Préfet qui a accepté, enfin il a lui-même travaillé, moi j'ai juste alerté le préfet, il a ensuite fait le travail concret, pour permettre la modification des systèmes de prise de rendez-vous pour éviter que se reconstitue boulevard Ney, ce qui était obligatoire si la PADA y avait été déplacée. C'est moi qui l'ai obtenu et c'est votre groupe qui avait souhaité que nous votions un vœu pour l'acter.

De la même manière, on aura l'occasion de le dire à l'initiative du groupe communiste et j'imagine tous ensemble, nous ne souhaitons pas, contrairement à ce qui était souhaité par le Préfet de Région que le CAES parisien s'installe à la Boulangerie. Je le dis calmement et clairement, je n'ai pas obtenu satisfaction aujourd'hui sur cette revendication mais j'espère pouvoir l'avoir.

Tout cela pour revenir sur la question de la rue du Professeur-Gosset dont on a parlé régulièrement avec le maire de Saint-Ouen mais dont il ne m'a pas parlé depuis deux ans, mais j'imagine que c'est parce qu'il avait d'autres choses à faire. Je ne lui en ai pas plus parlé depuis deux ans mais comme il ne m'alertait plus sur cette question, c'est vrai que je n'ai pas repris l'initiative de re-réunir une réunion. Mais je suis absolument disponible pour que nous montions sous le même format que nous l'avons fait il y a quelques mois, avec la mairie et les services de Saint-Ouen, avec les services de la Ville de Paris qui se sont mobilisés sur cette question que nous réorganisons. Il aurait suffi de me demander une réunion dans un délai très bref, ce groupe de travail tel qu'il existait. Si ce sont des problèmes d'agenda, ils peuvent être réunis sans que moi-même j'y sois ou que le maire de Saint-Ouen y soit lui-même, que nous puissions faire le point.

Je connais l'ensemble des difficultés que connaît la rue du Professeur-Gosset. Notez bien que sur la plupart de ces difficultés, on est assez loin des compétences de la Mairie du 18^{ème} ou de la Ville de Saint-Ouen d'ailleurs, puisque ces sujets ont trait à des questions d'ordre public, je pense d'abord à la question de la prostitution. Je rappelle que ni le Maire de Saint-Ouen, ni le Maire du 18^{ème}, ni la Maire de Paris n'est compétent(e) pour traiter cette question pourtant sensible de la prostitution. De la même façon, sur la question des campements, au-delà du grand campement que nous connaissions sur la Petite Ceinture – et je veux saluer le travail fait par la SNCF suite à la dernière mise à l'abri qui nous a permis que ce campement ne se recrée pas – nous n'étions pas directement en compétence. De la même façon, sur les campements qui aujourd'hui existent, on avance finalement puisqu'il y aura des vœux sur le sujet, donc on aura déjà pu les traiter. Nous ne sommes pas directement sur les compétences ni du Maire de Saint-Ouen, ni du Maire du 18^{ème}, ni de la Maire de Paris. Mais nous pouvons y contribuer et nous en avons fait la démonstration. Encore faut-il que nos partenaires et ceux dont c'est la responsabilité première, c'est-à-dire pour ce qui est de l'hébergement d'urgence, le ministère du Logement et pour ce qui est de l'ordre public, le ministère de l'Intérieur, puissent se saisir de cette question. Vous savez que la Maire de Paris a saisi les ministres concernés sur cette question. Puis, il y a un certain nombre de sujets qui sans doute peuvent être traités beaucoup plus localement. Enfin, ce ne sont pas les plus importants mais on peut pour autant les traiter.

Donc, je dis aux Audoniens présents dans la salle, comme je dis aux habitants de la porte des Poissonniers côté du 18^{ème} arrondissement que je vois assez régulièrement, et avec qui j'ai l'occasion d'échanger, et avec qui Mme TRAJAN a souvent l'occasion d'échanger puisqu'il y a à cet endroit-là une crèche dans laquelle nous sommes évidemment très présents compte tenu du contexte, que je suis absolument disponible. Ce n'est pas la peine de venir en délégation à la Mairie ; c'est tout à fait légitime de le faire mais ce n'est pas obligatoire. Je suis absolument prêt avec mon homologue de Saint-Ouen, avec le format qu'il souhaitera et au moment où il le souhaitera, à reprendre ce travail que nous avons entamé et à traiter l'ensemble des sujets parce qu'il y a des sujets parisiens qui concernent Saint-Ouen et la réciproque n'est pas totalement fautive non plus. Il y a un certain nombre de sujets audoniens qui concerne aussi le 18^{ème} j'ai eu l'occasion de le dire, notamment sur la question du marché des puces, il y a un travail à faire ensemble. Pas seulement en regardant vers le 18^{ème} et en disant qu'est-ce qui se passe ? Mais nous-mêmes sous des formes peut-être plus conformes à ce que je me fais, en tout cas de l'idée et du rôle des élus républicains, que nous puissions nous aussi interpeler la Ville de Saint-Ouen sur un certain nombre de sujets. D'autant que nous partageons des beaux projets ensemble aujourd'hui. C'est le cas par exemple sur le grand Hôpital nord, c'est le cas sur la réflexion que nous allons entamer sur le parcours des puces, comment on fait pour aller de la porte de Clignancourt aux puces de Saint-Ouen ? Comment on repense cet espace qui est aujourd'hui une barrière entre l'avenue de la porte de Clignancourt et Saint-Ouen et puis, sur des sujets plus concrets qui sont des combats communs entre Paris et Saint-Ouen, en tout cas qui est un combat pour moi sur la lutte contre la contrefaçon, sur la lutte contre la vente à la sauvette, sur la violence qu'il peut exister côté rue du Professeur-Gosset, un peu moins, mais entre la porte de Clignancourt et la porte de Montmartre un peu plus. De ce point de vue-là, le travail ne va pas se faire uniquement en demandant à la Ville de Paris ou à la Mairie du 18^{ème} de faire quelque chose. Il concernera les deux collectivités qui peuvent travailler ensemble.

Voilà pourquoi je fais aujourd'hui cette proposition devant vous, mais le maire de Saint-Ouen a priori n'a pas besoin d'un porte-parole pour parler avec le Maire du 18^{ème}, donc au maire de Saint-Ouen et à ceux qui le représentent ici, quand vous voulez. On l'a fait ici dans cette salle, on l'a fait dans la salle du conseil de la ville de Saint-Ouen. On a fait déplacer des adjoints à la Maire de Paris, mes adjoints, moi-même et c'était très utile, assez efficace. On a fait déplacer les deux commissaires de Saint-Ouen et du 18^{ème}, la commissaire de la police municipale de Saint-Ouen et la responsable de la DPSP ici, alors qu'il n'y a pas du tout les mêmes compétences, ce ne sont pas des homologues mais qui en tout cas ont pu travailler ensemble. S'il faut que nous fassions, par exemple sur la question de la

prostitution, je ne sais pas très bien sous quelle forme mais des interpellations communes ; s'il faut que nous fassions des interpellations communes sur la question des campements de rue, j'y suis totalement disposé, totalement disponible. J'ai assez rarement fait preuve de sectarisme politique, pas plus au sein de la métropole que depuis que je suis Maire avec les trois maires des communes limitrophes du 18^{ème}. J'ai de temps en temps eu l'occasion de discuter avec William DELANNOY plutôt de façon constructive. Donc, j'y suis absolument prêt ; je pense que la bonne forme c'est celle-là, celle qui consiste à, par exemple prendre son téléphone pour appeler le Maire du 18^{ème} et lui dire : « Dis donc, ce serait vraiment bien qu'on se voie rapidement ». S'il m'en avait parlé vendredi dernier à la Région Ile-de-France, puisque c'est là que se réunit la métropole du Grand Paris, je lui aurais évidemment dit oui tout de suite, comme vous ne m'avez jamais vu refuser un rendez-vous avec un quelconque collectif d'habitants du 18^{ème} sur quelque sujet que ce soit. Parfois, cela prend un peu de temps parce que j'ai effectivement comme tous les élus du 18^{ème} un agenda.

Dernier élément, je voulais quand même porter à votre attention, le fait que grâce à la ténacité des équipes de la Ville de Paris et la mienne, et au travail très fluide que nous pouvons faire entre la Mairie du 18^{ème}, la Préfecture de police, la Préfecture de Région, nous avons obtenu un certain nombre d'opérations de mise à l'abri sur ce campement et uniquement sur ce campement. Nous l'avons obtenu à plusieurs reprises, y compris la semaine dernière avec des résultats parfois disparates puisqu'on constate qu'un certain nombre des personnes aujourd'hui sur ces campements refusent d'être mises à l'abri, ce qu'on a connu il y a deux, trois ans, et ce qu'on n'a pas connu jusqu'à il y a quelques mois. Donc, cela ne me rassure pas puisque vous savez que ces opérations de mise à l'abri à ce stade se font sur la logique du volontariat et quand les gens sont plus volontaires, je ne sais pas très bien comment on fera, mais on le fera. Je rappelle que nous avons aussi travaillé sur ce secteur-là, avec le Parquet des mineurs et que nous avons obtenu, ce n'était pas une première à Paris puisque la première à Paris a eu lieu dans le centre de Paris il y a quelques mois, mais que nous avons obtenu, vous comprendrez que je ne vous en dirais pas beaucoup plus, mais un certain nombre d'ordonnances de placement provisoire. Ce qui est important aussi dans le secteur pour une partie de la population et je veux remercier le Parquet de Paris pour ce travail compliqué mais utile sur une population qu'il est parfois un peu compliqué de travailler. Donc, redire à vous mais vous la connaissez et puis, à tous ceux qui sont là, mon engagement aussi sur la rue du Professeur-Gosset, sur la porte des Poissonniers, sur l'ensemble de ces secteurs. On a toujours dit ici qu'on voulait prioriser nos interventions aux portes de Paris. C'est ce qu'on fait en termes d'aménagement urbain, avec les durées qu'on connaît. C'est ce qu'on fait avec les contraintes qu'on a et les discussions, M. VAILLANT pourrait en parler aussi bien que moi, avec l'Etat pour le coup sous une multitude de gouvernements différents, sur l'évolution de la boulangerie et de la porte des Poissonniers n'est – c'est peu de le dire – pas abouti puisque nous n'avons jamais été avec aucun des gouvernements amenés à pouvoir reprendre la main sur l'ensemble de ce secteur d'aménagement qui pourtant a de très beaux potentiels. Puisqu'au-delà des bâtiments d'EFIDIS, il y a dans l'ancienne caserne, il y a la boulangerie, un quartier entier à repenser. Nous, nous avons avancé sur la tour de Paris Habitat, la nôtre, il faut qu'on continue à avancer. Nous avons avancé sur le centre sportif des Poissonniers, nous avançons très vite sur le secteur de la porte de Clignancourt. Nous souhaiterions pouvoir refaire de la ville à cet endroit qui entre le boulevard Ney et la rue du Professeur-Gosset et aujourd'hui, une grande zone vide. Alors pas vide d'usage, il y a la mosquée, il y a la boulangerie qui est un équipement indispensable. Je rappelle que le gouvernement qui l'a ouverte en 2002 avait assuré mon prédécesseur de l'époque, c'était pour deux ans en 2003. Donc, on n'y est pas encore totalement et les alternances régulières ont eu lieu depuis, comme quoi tout n'est pas que politique et parfois un certain nombre de contraintes, notamment en matière d'hébergement d'urgence ne contribuent pas à nous permettre de refaire de la ville absolument partout où nous souhaiterions la faire aussi vite.

Mais nous faisons ce travail, j'ai par ailleurs de mon côté pointé l'entrée de Paris par la porte des Poissonniers comme étant sans doute une des perspectives positives de rentrée douce sur le 18^{ème},

puisque finalement la porte de la Chapelle est extrêmement densément automobilisée, ce n'est pas le cas de la porte des Poissonniers et on peut imaginer puisque le tram va enfin parcourir cet espace et redonner de la qualité urbaine à cet espace. On peut imaginer une traversée nord-sud en vélo, à pied, beaucoup plus intéressante via les portes des Poissonniers que via la porte de la Chapelle, encore faut-il que nous travaillons sur ce qu'il y a de l'autre côté. Ce ne sont pas des engagements que nous avons pris dans cette mandature, ce n'était pas dans notre projet. Ce sont des engagements qui nous amènent un peu plus loin.

En tout cas, je redis d'abord notre très grande vigilance dans la limite de nos compétences à la Mairie du 18^{ème} sur la situation de la porte des Poissonniers. Je ne vais pas faire le bilan de ce que nous avons fait là, enfin il a fallu un tout petit peu de force de conviction pour faire venir, non seulement un foyer de jeunes travailleurs mais Léo-Lagrange qui a acheté son siège social à la porte des Poissonniers. Il a fallu un tout petit peu de force de conviction et ce n'est pas toujours gagné pour faire venir Pole Emploi à la porte des Poissonniers et on l'a fait. Il a fallu beaucoup de moyens de la Ville de Paris seule pour faire venir le tramway à la porte des Poissonniers. Je dis seule puisqu'il fut des tramways qui avaient été cofinancés, ce n'est pas le cas de celui-là. Il a fallu beaucoup de travail, notamment à mon prédécesseur et à M. NEYRENEUF pour repenser cette tour de la porte des Poissonniers, et on voit bien les limites aujourd'hui dans lesquelles nous sommes. Il a fallu du courage pour mettre une résidence d'étudiants dont je connais aujourd'hui les difficultés de gestion compte tenu du contexte et pour faire venir des étudiants à la porte des Poissonniers. Il a fallu un petit peu de conviction aussi pour proposer à des parents qui habitent de l'autre côté du boulevard Ney de venir à la porte des Poissonniers pour mettre leurs enfants à la crèche de la porte des Poissonniers. On l'a fait et on va continuer à le faire. C'est bien la démonstration que ce n'est pas un territoire qu'on abandonne, c'est un des territoires où l'on investit massivement, à la fois en argent parce que faire venir le tramway, faire venir une crèche, faire venir une résidence universitaire, vider une tour pour la transformer, remettre des moyens dans le stade des Poissonniers et essayer avec plus ou moins de succès de monter les grilles, baisser les grilles, remonter les grilles. Bref, avec toutes les difficultés qu'on connaît mais aussi l'investissement des associations pour faire de ce secteur un secteur qui soit vraiment un secteur de ville. C'est vrai du côté Paris parce que c'est là que nous, nous agissons. Il faut un peu de vision aujourd'hui pour imaginer ce que pourra être la porte des Poissonniers dans cinq ou dans dix ans, on verra bien qui sera en charge. Mais moi, je suis disponible et je vous le dis ici clairement et je l'aurais dit aussi facilement si vous m'aviez sollicité avant de venir au Conseil d'arrondissement à monter ici ou à Saint-Ouen une réunion avec les services techniques, avec la Préfecture de police, avec les deux commissaires pour faire ce travail parce que c'est un travail, ce n'est pas une interpellation, c'est bien d'interpeler. On peut le faire comme cela, on peut le faire autrement. C'est un travail qu'il faut qu'on fasse, ne pas dire « il y a qu'à, il suffit de ; pourquoi vous ne faites pas ? ». Cela est toujours possible mais cela ne sert à rien, c'est un travail et je suis disponible pour le faire, avec les élus de Saint-Ouen, chacun chez soi mais aussi ensemble et chacun dans le cadre de nos responsabilités.

C'est vrai que nous les maires d'arrondissement avons beaucoup moins de compétences que les maires de plein exercice, cela est incontestable. Mais nous pouvons être les relais auprès des institutions qui, pour le coup, ont l'entière compétence, cela peut être la Ville de Paris, cela peut être la Préfecture de police.

Donc, ce travail je suis absolument prêt à le faire et si le maire ou les élus de Saint-Ouen souhaitent que nous fixions une date, on peut le faire dès demain. Evidemment, il faut que ce soit une réunion de travail. On peut inviter largement ceux qui veulent y contribuer, mais cela doit rester réunion de travail parce que notre objectif, c'est de régler les problèmes.

CULTURE

3. 2018 DAC 25 – Subventions (1 050 000 €) et avenants à conventions avec les lieux de création et de diffusion du 18^{ème} et 19^{ème} arrondissements
4. 2018 DAC 31 – Subventions (11 411 300 €), avenant à convention avec l'association Théâtre de la Ville (4^{ème}, 8^{ème}, 18^{ème})
5. 2018 DAC 41 – Subventions (834 000 €), avenants à convention et convention avec des associations de création et de diffusion de la danse
6. 2018 DAC 89 – Subvention (46 000 €) et convention avec l'association L'Onde et Cybèle (18^{ème})
7. 2018 DAC 141 – Subvention (170 000 €) et avenant à convention avec l'association le BAL (18^{ème})
8. 2018 DAC 304 – Subvention (4 000 €) et convention avec l'association Art-Exprim 18 (18^{ème})
9. 2018 DAC 306 – Subventions (28 000 €) aux associations Atelier Musical des Trois Tambours, Atelier Musical Paris Seine (18^{ème})
10. 2018 DAC 319 – Subventions (45 000 €) et avenant 1 à convention avec l'association Paris Macadam – Quartiers d'Art (18^{ème})
11. 2018 DAC 431 – Subventions (20 000 €) à sept associations historiques

Carine ROLLAND : Un ensemble de neuf délibérations sont proposées à votre discussion ce soir, représentatives de l'étendue de ce que peut être la politique culturelle de la Ville de Paris.

Intervention hors micro

Eric LEJOINDRE : J'en ai parlé et vous n'avez sans doute pas vraiment écouté.

Mme ROLLAND.

Intervention hors micro

Carine ROLLAND : Des soutiens à des lieux de création innovants mais aussi à des associations plus locales, qui s'attachent tous à la recherche de différents publics via le développement d'actions culturelles au sens large ; c'est bien ce qui nous importe dans le 18^{ème} en tant que Mairie d'arrondissement.

Les trois premières délibérations qui seront soumises au vote portent sur le soutien à trois grands établissements culturels. Le théâtre Paris Villette concerné dans le 18^{ème} au titre du Grand Parquet implanté sur l'esplanade du Maroc, près des jardins d'Eole, qui renforce d'année en année l'accompagnement des professionnels avec l'accueil en résidence et en production d'artistes plus ou moins jeunes, plus ou moins à maturité, de divers types d'artistes mais aussi la recherche de publics divers par le biais d'actions culturelles de rencontres, d'ateliers et de travaux avec les écoles du quartier.

L'Etoile du Nord, structure connue de tous les habitants du 18^{ème} peut-être pas assez au-delà, tant sa programmation est riche, notamment en danse, qui réalise un travail remarquable sur la recherche de nouveaux publics. Je tiens de nouveau à en féliciter le directeur Jean MACQUERON et son équipe que nous avons reçus dernièrement en Mairie.

Le Théâtre de la Ville qui travaille depuis deux ans hors les murs, c'est ce qu'ils appellent « le théâtre dans la ville » parce que ce grand établissement parisien national et international connaît une série de travaux majeurs qui le verra rouvrir sous une forme totalement nouvelle d'ici deux ans, nous l'espérons.

Donc, trois établissements culturels d'importance à la fois pour leur ancrage local et pour leur rayonnement bien au-delà des frontières même de Paris.

La quatrième délibération porte sur le BAL, lieu d'exposition dédié à l'image contemporaine, qui accueille non seulement des expositions autour de l'image documentaire et qui fait surtout un travail remarquable dans les écoles élémentaires et les collèges sur l'éducation à l'image. Cela s'appelle la Fabrique du Regard, c'est un programme fantastique qui se déploie depuis bientôt dix ans cette année, que nous vous proposerons de soutenir.

Puis, une série de trois délibérations concernant le soutien à des associations locales, à commencer par Art-Exprim, structure qui soutient la promotion des arts plastiques, de la création et de l'expression artistique via des ateliers au sein de leurs locaux tout près d'ici rue Marcadet, et très souvent hors les murs avec des programmes déployés notamment dans les squares du 18^{ème}.

Puis, les associations Atelier Musical des Trois Tambours et Atelier Musical Paris Seine ; deux écoles de musique associatives qui pratiquent chacune à leur manière la pédagogie active, via des cours individuels et collectifs et qui, chacune à leur manière aussi, sont associées à la réforme des conservatoires et notamment à celle du 18^{ème} arrondissement.

Enfin, une association de la Goutte-d'Or, bien connue, précieuse tant son travail auprès des femmes est reconnu, c'est Paris Macadam qui travaille auprès des femmes, qui a accompagné de la Mairie des marches exploratoires sur les femmes à la Goutte-d'Or, travail qui aboutit sur la réalisation d'une grande fresque rue de la Goutte-d'Or que vous avez certainement pu voir et qui organise depuis plusieurs années une manifestation appelée Quartier d'art qui vise à faire découvrir les lieux importants de la vie culturelle du 18^{ème}.

Nous en aurons presque terminé lorsque nous arriverons à l'Onde et Cybèle, organisateur de deux festivals parisiens, La Voie est libre dans quatre lieux de Paris dont FGO-Barbara et Rhizomes, le Festival des musiques des mondes qui se déploie dans le 18^{ème} arrondissement depuis plus de dix ans. Je salue le rayonnement de Rhizomes, l'entrain que contribue à faire se renouveler cette manifestation chaque année, au programme de 2018 du 30 juin au 15 juillet, vous aurez accès à des balades urbaines vers la Seine-Saint-Denis et des concerts assez fantastiques.

La dernière subvention qui vous sera soumise concerne la Société archéologique du vieux Montmartre, d'histoire et d'archéologie du 18^{ème}, qui travaille notamment avec le musée de Montmartre et avait organisé une très belle exposition en 2016 sur Montmartre, ses escaliers, son passé et son actualité.

Eric LEJOINDRE : Vous aurez constaté que Mme ROLLAND n'a pas présenté la délibération DAC 212, c'est M. LORENZINI qui le fera, mais je vais laisser la parole sur cette délibération culturelle à ceux qui la souhaitent.

Sandrine MEES : C'était pour souligner les difficultés que traverse actuellement Paris Macadam, est-ce que vous pourriez faire un point sur ce sujet ou est-ce qu'il n'y a pas encore de décision prise par rapport à ce sujet ? Il me semble qu'il y avait un rendez-vous qui était en train de se monter.

Eric LEJOINDRE : Paris Macadam est une association qu'on connaît bien, que M. BROSSAT connaît bien, que M. DAVIAUD et Mme AKKARI suivent beaucoup. Là, on est sur la partie Culture des subventions à Paris Macadam mais Paris Macadam a une action beaucoup plus large que cela, avec effectivement des difficultés sur lesquelles on travaille très concrètement problème par problème, sujet de loyers, sujet d'activités.

Donc, ce que je propose c'est que Mme AKKARI et M. DAVIAUD puissent faire avec les élus qui le souhaitent un point précis sur la situation de cette association. On ne la lâche pas, loin s'en faut, encore faut-il que chacun se mette dans cette dynamique de régler les problèmes, y compris parfois de faire évoluer son modèle quand il le faut ; c'est un travail qui est fait en lien avec Colombe BROSSEL pour ce qui est de la Ville de Paris et qui n'est pas un sujet purement culturel. Nous pourrions refaire un point dans les semaines qui viennent. Des rendez-vous sont effectivement en cours d'être pris et j'espère des solutions trouvées dans le cadre notamment d'une discussion globale et d'une forme non pas de donnant-donnant mais d'engagement réciproque. Je pense qu'avec cela, nous allons y arriver.

12. DAC 212 – Subventions (905 000 €) et conventions avec 30 sociétés

Loïc LORENZINI : Cette délibération vise à accorder notre soutien aux 30 établissements cinématographiques que gère la Ville à Paris, soit 36 salles de cinéma indépendantes qu'on définit par leur non-appartenance à un groupe cinématographique de plus de 50 écrans ou un groupe de communication. Ces salles indépendantes programment systématiquement des films en version originale et offrent également tout au long de l'année des festivals sur des thématiques spécifiques, des avant-premières et des rétrospectives.

S'agissant du 18^{ème}, la subvention vise à accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € à la SARL Studio 28 bien connue 10, rue Tholozé, Paris 18.

Eric LEJOINDRE : Il s'agit d'une entreprise culturelle d'une certaine façon, voilà pourquoi il était logique que M. LORENZINI la présente.

FAMILLE ET PETITE ENFANCE

13. 2018 DFPE 13 – Soutien à la parentalité tout au long du parcours des familles – Subventions (54 000 €) à six associations, dont deux avec convention, pour leurs actions de soutien à la parentalité

14. 2018 DFPE 72 – Subvention (143 032 €) et avenant n° 2 à l'association Acidulés et à croquer pour la crèche parentale (18^{ème})

15. 2018 DFPE 127 – Subvention (125 657 €) et avenant n° 2 avec l'association Les Enfances pour la crèche parentale (18^{ème})

Violaine TRAJAN : Je rapporte pour plusieurs subventions du champ de la parentalité et de la petite enfance.

La première concerne l'association Œdipe que nous connaissons bien, qui diffuse ses conseils et sa présence dans de nombreux lieux du 18^{ème}. Il y a quelques mois, nous avons inauguré son local rue Tchaïkovski, qui est une très bonne chose puisque cela permet aux familles de venir aussi les rencontrer dans leurs locaux. Il s'agit d'une subvention de 4 000 €, partie de plusieurs subventions concernant d'autres associations et des actions dans Paris.

Ensuite, je vous parle de l'association Acidulés et à croquer pour la gestion d'une crèche parentale et là aussi, il y a quelques mois, nous avons inauguré leurs nouveaux locaux rue Championnet. Donc, une crèche parentale qui permet aux parents de s'impliquer dans la gestion de la crèche.

Une autre subvention pour une crèche parentale puisque nous en avons plusieurs dans le 18^{ème} là cette fois concerne un autre quartier puisqu'ils sont rue de Boucry. C'est l'association Les Enfances qui gère une crèche dans ce quartier, donc deux subventions de 143 032 € et 125 657 €.

J'en profite pour remercier tous les partenaires qui se sont impliqués pour le dernier Forum Enfance qui a été un succès puisque nous avons eu plus de visiteurs que l'année dernière et saluer aussi des initiatives qui se sont déroulées à ce moment-là, notamment une initiative proposée le jour j par les conseils de parents, d'organiser un troc de vêtements et de biens de puériculture gratuits, qui a très bien marché ce jour-là et aussi le concert donné par les professionnels des crèches suite au disque que vous connaissez.

Je vous remercie de voter pour ces trois subventions de la petite enfance et famille.

Eric LEJOINDRE : L'occasion aussi de saluer la diversité des modes de garde à Paris et notamment dans le 18^{ème} qui là encore est souvent à la pointe. Est-ce que sur cette délibération, il y a des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas.

VIE ASSOCIATIVE & ANIMATION LOCALE

16. 18201887 – Validation des inscriptions des associations auprès de la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 18^{ème} et autorisation donnée à M. le Maire du 18^{ème} de signer les conventions d'occupation des locaux

Jean-Philippe DAVIAUD : Ce mois-ci, quatre associations seulement dont je vous propose de valider les inscriptions à la Maison des associations, trois dans le domaine de la culture, domaine toujours largement représenté et une dans le domaine de la vie locale avec une structure que nous connaissons bien qui est le centre social Rosa-Parks.

Eric LEJOINDRE : Je suis très heureux que le centre social Rosa-Parks puisse aussi adhérer à la Maison des associations du 18^{ème}, c'est un des grands enjeux sur ces territoires que d'assurer les liens entre nos deux arrondissements du 19^{ème} et du 18^{ème}.

POLITIQUE DE LA VILLE

17. 2018 DDCT 38 – Approbation de la convention Régionale de Développement Urbain entre la Ville de Paris et la Région Ile-de-France

Maya AKKARI : Chers collègues, je vais vous demander d'autoriser la Ville de Paris à signer la convention régionale de développement urbain avec la Région Ile-de-France. Il s'agit du NPNRU. C'est une autorisation pour une durée de huit ans à partir de la date de signature.

Eric LEJOINDRE : C'est dans le cadre du NPNRU notamment que nous pouvons envisager l'évolution assez importante de la rue de la Goutte-d'Or sur laquelle nous nous battons depuis assez longtemps. L'occasion aussi de saluer l'engagement à l'époque de Mme EL KHOMRI pour faire en sorte que nous gardions dans le 18^{ème} des quartiers en Politique de la Ville et que nous obtenions sur les financements ANRU mais aussi sur les financements NPNRU un certain nombre de crédits qui devaient être divertis vers d'autres usages sans doute légitimes mais moins intéressants pour nous.

- 18. 2018 DDCT 68 – Subventions (341 500 €) à 63 associations pour le financement de 65 projets sur les quartiers populaires parisiens. Appel à projets Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République 2018**
- 19. 2018 DDCT 69 – Subventions (115 477 €) à quatorze associations et un bailleur social situés en quartiers populaires**
- 20. 2018 DDCT 70 – Mise en œuvre du projet « Agir en faveur de la vitalité associative des quartiers populaires » voté au Budget Participatif parisien : rénovation et aménagement de huit locaux associatifs (652 092 €)**
- 21. 2018 DDCT 71 – Subventions de 286 700 € à 48 associations porteuses de 61 emplois d’adultes relais en quartiers populaires**
- 22. 2018 DDCT 72 – Subventions (63 100 €) à 9 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le portage des Fonds de Participation des Habitants (FPH)**
- 23. 2018 DDCT 73 – Subventions (20 000 €) à 8 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le soutien aux conseils citoyens**

Maya AKKARI : Ensuite, il s’agit de l’appel à projets Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République, plus communément connu sous le nom de Charlie. Il s’agit pour le 18^{ème} de 94 000 € pour de nombreuses associations comme Accueil Goutte-d’Or, ATNT 18, Duala, l’ENS, la Ligue d’improvisation qui a été également fortement soutenue et développée par Mme EL KHOMRI lorsqu’elle était secrétaire d’Etat à la Politique de la Ville. L’association Matador, Anime et Compagnie, la Compagnie de l’Astre, la Sierra Prod, Adage, Esprit d’Ebène, Ethnologues en herbe, Génération Freedom Ray, l’ICI, la Compagnie des réveillés, PEP 75, Sirius Production, SOS Casamance qui présente dans ce cadre-là de très beaux projets pour aider nos jeunes à décrypter les médias, à travailler sur leur identité.

Cette ligne budgétaire permet également de qualifier et de former tous nos intervenants et toutes nos associations.

Pour la DDCT 69, il s’agit d’un budget investissement. Nous aidons beaucoup les associations à développer leurs projets, à payer leurs loyers ; parfois, elles ont également besoin de subventions pour rénover leurs locaux, les rendre plus agréables, les mettre aux normes, etc.

La DDCT 70, il s’agit d’une grosse subvention pour la Salle Saint-Bruno, association qui rayonne bien au-delà de la Goutte-d’Or puisque c’est une association structurante pour l’ensemble de l’Arrondissement. Une subvention de 250 000 € dans le cadre du budget participatif Agir en faveur de la vitalité associative dans les quartiers populaires.

Ensuite, la DDCT 71, le 18^{ème} bénéficie d’investissements et de subventions très importants puisqu’il s’agit là de soutenir 22 emplois aidés sur 61 pour l’ensemble de la Ville de Paris. Le 18^{ème} a toute son importance dans ce projet pour un financement de 117 500 € sur 286 700 € pour l’ensemble de Paris. Donc, on voit la matérialisation de la priorité donnée par Anne HIDALGO et M. le Maire aux quartiers populaires. Ce ne sont pas que des paroles en l’air mais bien de gros moyens qui sont mis sur le terrain.

La délibération DDCT 72 est relative au fonds de participation des habitants. Notez que l’ENS Torcy qui le porte pour le quartier Chapelle ne demande pas de sous cette fois-ci car elle a des reliquats de l’année dernière qu’elle va utiliser cette année. Nous travaillons avec les équipes de développement local de la Politique de la Ville, avec ces associations pour aller au plus près des habitants et développer davantage ce fonds de participation des habitants.

Pour finir, la DDCT 73 il s’agit de 3 000 € de subventions pour la communication du conseil citoyen, je rappelle que le conseil citoyen du 18^{ème} est le seul de tout Paris à s’être autonomisé et organisé en

association. Je salue à cette occasion l'arrivée de Djilali-Khalid ZENATI, l'adulte relais en charge de l'animation de ce conseil citoyen.

PREVENTION

24. 2018 DPSP 1 – Subventions (264 280 €) et conventions à 16 associations et SCIC dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2018

Sarah PROUST : Dans la continuité du travail évoqué par Mme AKKARI, vous présenter aujourd'hui la première enveloppe de la Ville, la délibération dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances que vous connaissez, je ne vais pas m'étendre sur le sujet.

Puisque c'est la première délibération de l'année, vous donner quelques indications sur ce dispositif en 2017. La contribution totale de la Ville était portée à 327 960 € pour le financement de 175 projets ayant concerné 30 000 jeunes parisiens. Donc, on voit tout l'intérêt et toute l'importance de ce dispositif.

Pour cette délibération qui concerne Paris pour 264 000 €, il s'agit d'aider 16 associations. Je me permettrais d'évoquer seulement celles du 18^{ème}, il y en a 14, excusez-moi pour la liste un peu à la Prévert mais comme ce sont pour la plupart des associations évoquées par mes collègues à l'instant où des associations dont vous reconnaissez le travail, l'intérêt de les citer ici permet aussi de saluer le travail de chacune.

- 4 500 € pour l'association l'Académie football club de Paris 18,
- 2 000 € pour l'association Art-Exprim,
- 800 € pour l'association Ateliers comme à la maison,
- 1 000 € pour l'association Développement Animation Vélo Solidaire,
- 2 000 € pour l'association Ethnologues en herbe,
- 1 000 € pour l'association La Bande à Godot qui est rue de Panama,
- 1 500 € pour l'association La Sierra Prod,
- 2 000 € pour l'association LABOmatique,
- 7 000 € pour l'association Lapelcha,
- 15 000 € pour l'association Les Enfants de la Goutte-d'Or,
- 1 000 € pour l'association Mille et Une Page,
- 4 500 € pour l'association Oasis,
- 2 500 € pour l'association Paris Basket 18,
- 1 000 € pour l'association Sirius Productions,

Soit un montant d'un peu plus 48 000 € pour l'ensemble des associations du 18^{ème} dans ce beau dispositif Ville Vie Vacances. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Eric LEJOINDRE : Ce sont des délibérations qu'on connaît bien pour ces structures très importantes, notamment en période de vacances scolaires, qui contribuent à la fois au développement et à l'éducation populaire mais aussi au calme dans les quartiers.

TOURISME

25. 2018 DAE 15 – Subvention (30 000 €) et convention avec le Syndicat d’Initiative de Montmartre (18^{ème})

Evelyne DAMS : La présente délibération consiste à soutenir financièrement le Syndicat d’initiative de Montmartre. Le SIM est un acteur important de la vie locale de Montmartre avec 136 adhérents, un plan guide diffusé à hauteur de 90 000 exemplaires et des visites guidées pour près de 3 500 touristes et une participation à de nombreux évènements montmartrois.

Rappelons les points d’informations officiels partenaires de l’OTCP, Office de Tourisme et des Congrès de Paris et du CRT qui est le Comité Régional du Tourisme.

Quelques actualités, le début d’année a été marqué par le déménagement du SIM au 7, rue Drevet. Ce transfert correspond à une des mesures d’économie et d’optimisation conduite par la présidente Sylvie FOURMOND. Dans ce cadre, la subvention annuelle de fonctionnement a été fixée à 30 000 €. Je vous prie de bien vouloir délibérer favorablement sur ce montant ainsi que sur la convention qui l’accompagne.

Eric LEJOINDRE : Je l’ai fait en début de Conseil mais c’est l’occasion de saluer le travail qui a été le vôtre Mme DAMS sur la question du tourisme.

Pierre-Yves BOURNAZEL : On soutient tous le Syndicat d’initiative de Montmartre. Je vais profiter de cette délibération pour faire un point sur la sécurisation du Haut-Montmartre. J’étais intervenu au mois d’octobre, un vœu pour demander que vous puissiez étudier avec la Ville de Paris, la Préfecture de police la sécurisation puisqu’il y a des riverains qui peuvent être légitimement inquiets dans un haut lieu touristique où il y a beaucoup de monde au mètre carré, d’éventuels accidents sans parler de plus. Vous m’aviez annoncé que vous travailliez sur ce sujet, je veux savoir s’il y a un calendrier et si on peut espérer bientôt avoir des engagements de votre part.

Eric LEJOINDRE : Voilà qui va faire totalement le lien entre l’ancienne et la nouvelle délégation de M. BEPPO puisque le sujet de la sécurisation, qui concernait beaucoup les questions de voirie, a été un peu ralenti par les débats, il y a toujours des débats un peu excessifs dès qu’il s’agit de Montmartre, sur le réaménagement de la place du Tertre mais nous continuons à avancer. M. BEPPO pourrait vous en dire plus que moi.

Félix BEPPO : Oui, le sujet a été complètement intégré aux réflexions sur l’aménagement de la place du Tertre et comme le Maire faisait allusion, les quelques récentes réunions difficiles pour mettre tout le monde d’accord sur le projet ont quelque peu reculé les chances du calendrier de mise en œuvre de cette sécurisation qui a été actée.

Il y avait un deuxième sujet interne à la Ville sur l’installation de bornes et la centralisation des informations et du pilotage. Il y a eu beaucoup de discussions pour que ce soit fait par le PC Lutèce et définitivement, cela a été tranché, ce sera le PC Lutèce qui gèrera ces bornes. Donc, il n’y a mise à part ces aspects de calendrier sur le réaménagement de la place, aucun souci pour qu’on puisse installer ces bornes le plus rapidement possible, tout le monde le souhaite.

Eric LEJOINDRE : J’ajoute que nous travaillons, nous réfléchissons aussi mais M. MENEDE aura l’occasion de reprendre cette question, sur la sécurisation de la rue de Steinkerque qui pose les mêmes problématiques en matière de sécurité et évidemment que la place du Tertre, que le haut la rue Norvins et qui est aussi compliqué à gérer et sur lesquels je souhaite que nous puissions dans les

mois qui viennent pouvoir vous présenter des décisions assez fortes notamment en matière de piétonisation.

Puis, nous travaillons sur une piétonisation plus large d'une grande partie de la butte Montmartre pour des raisons qui ont trait aussi à l'attractivité commerciale du lieu et de la volonté d'un certain nombre de commerçants que nous puissions avancer là-dessus. Mais puisqu'on parlait de la sécurisation de la place du Tertre, je voulais redonner ces éléments sur la rue de Steinkerque, on y reviendra par ailleurs à l'occasion d'un vœu mais je pensais plus à la menace terroriste en l'occurrence et on y travaille.

En la présence aussi de M. NEYRENEUF et des services de la DU, saluer la réactivité de la DU sur notre affaire de boulangerie de la rue Norvins et dire que nous ne lâchons pas l'affaire pour l'intérieur même si c'est plus compliqué ; nous allons continuer à travailler sur ce sujet parce qu'il n'est pas normal que les commerçants puissent défigurer des lieux tels que celui-là.

COMMERCE & DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

26. 2018 DAE 146 – Prolongement du Tramway T3 Porte de la Chapelle – Porte d'Asnières (18^{ème} – 17^{ème}) : communication du rapport d'activité de la commission de règlement amiable

Gilles MENEDE : En 2014, le Conseil de Paris a constitué une commission de règlement amiable aux fins d'examiner les demandes d'indemnisation des entreprises situées le long du prolongement du tracé du tramway T3 de la porte de la Chapelle via la porte d'Asnières et ainsi de leur éviter de recourir à une démarche contentieuse.

En 2014, il est prévu qu'un rapport annuel de fonctionnement de la commission règlement amiable soit présenté par le Conseil de Paris. C'est la raison pour laquelle je vous fais communication de ce rapport d'activité.

Au 31 décembre 2017, 59 commerçants ont saisi la commission, un certain nombre de dossiers ont été rejetés par absence de préjudice et 28 propositions d'indemnisation ont été formulées par la commission dont le montant s'élève à 78 500 € à charge de la CPCU de Haute-Paris, de la RATP et de la Ville de Paris.

Au total à ce jour, 35 dossiers ne sont pas clos et sont susceptibles d'être présentés à nouveau devant la commission dès qu'ils auront été complétés par les intéressés. Ainsi, je vous propose de prendre acte de ce rapport d'activité de la commission de règlement amiable du tramway pour la période couvrant 2014 à 2017.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Est-ce qu'on peut en profiter pour faire un tout petit point de calendrier sur le T3, M. le Maire ?

Eric LEJOINDRE : On peut tout à fait, le T3 avance, il a subi les retards liés à la découverte d'amiante sur une partie importante de la chaussée bitumée présente sur l'ensemble du tracé mais il avance. Sauf contordre, nous devrions pouvoir le prendre d'ici la fin de l'année. On constate d'ailleurs sur un certain nombre d'endroits qu'on commence à voir se matérialiser ce que sera la réalité du tramway. On n'a pas encore la partie enherbé qui est quand même la partie la plus jolie, mais on avance et il semblerait qu'il n'y ait plus de raison d'imaginer des retards supplémentaires puisque les problèmes techniques majeurs ont été tous résolus. A priori, il ne risque plus de faire trop froid dans les mois

qui viennent. Donc, normalement, tout cela devrait aboutir enfin à la fois pour les voyageurs et pour les riverains.

Nous continuons à avancer aussi sur la partie artistique du tramway, notamment essayer de régler les difficultés. J'espère qu'on va aboutir pour ce magnifique cœur de la porte de Clignancourt, qui va être à mon avis un des grands phares du 1 % culturel du tramway. Je veux dire à quel point je me réjouis de la méthodologie choisie par la Ville de Paris pour ce 1 % culturel puisque pour la première fois, nous avons fait appel au nouveau commanditaire. Donc, c'est sur une méthode de participation citoyenne des collectifs d'habitants qui ont contribué à définir les œuvres qui allaient être installés sur cette portion du tramway, nous aurons dans le 18^{ème} trois œuvres de trois très grands artistes contemporains mais qui sont vraiment en lien avec le territoire parce que cette méthode est une excellente méthode et a permis de faire des choix que peut-être nous-mêmes n'aurions pas osé faire et qu'on a pu faire parce que nous les faisons avec les habitants.

Donc, tout cela avance et avance bien, je vous remercie d'avoir posé la question.

EMPLOI

27. 2018 DAE 185 – Budget participatif « aide aux personnes en situation de précarité » Subventions (111 000 €) et conventions avec 3 associations dans le cadre de la mise en œuvre du projet du budget participatif

Claudine BOUYGUES : Il s'agit de la rénovation des cinq Points Paris Emploi de Paris, à savoir que la Ville de Paris avait lancé un appel à projets en direction des actuels gestionnaires des Points Paris Emploi pour qu'ils puissent proposer des aménagements concernant le réaménagement des espaces intérieurs des Points Paris emploi. Le 18^{ème} arrondissement est concerné par celui qui est au 264, rue Ordener qui est géré par Ensemble Paris Emploi Compétence qui est issu de la fusion du PLI et de la maison de l'emploi et qui travaille avec le 10^{ème} arrondissement mais sont aussi concernés la Mission locale de Paris pour les 13 et 20^{ème} arrondissements et l'Ecole de la deuxième chance située dans le 19^{ème} arrondissement.

Je voudrais à côté de cette délibération profiter du fait que j'ai la parole pour remercier tous les acteurs de l'emploi du 18^{ème}, les 30 entreprises et aussi les agents de la Mairie du 18^{ème} à qui on demande un gros travail dans le cadre de cette matinée qui est le Forum pour l'emploi annuel que nous organisons. Ils ont tous contribué à la réussite de ce moment qui permet de rassembler les demandeurs d'emplois et les entreprises. Ce forum s'est déroulé jeudi dernier et je voulais remercier tous les acteurs qui ont participé.

Eric LEJOINDRE : Merci à eux ; on n'a pas encore le bilan mais j'ai cru comprendre qu'il y a eu des embauches fermes décidés au moment de ce forum emploi, ce qui est déjà une satisfaction.

LOGEMENT & URBANISME

28. **2018 DU 87 – Biens sans maître – Autorisation d’appréhender dans le patrimoine de la Ville de Paris des biens sans maître situés 11, rue Marc-Seguin (18^{ème})**
29. **2018 DLH 60 – Relogement des Parisiens concernés par une opération de rénovation, de réhabilitation ou de démolition**
30. **2018 DLH 100 – Réalisation dans les 2, 5, 9, 10, 11, 12, 15, 17 et 18^{ème} arrondissements d’un programme d’acquisition-conventionnement de 53 logements sociaux (17 PLA-I et 36 PLUS) par AXIMO**
31. **2018 DLH 105 – Transfert de baux emphytéotiques et de baux à construction entre Paris Habitat OPH et l’Habitation Confortable. Modification de la délibération 2016 DLH 90-2.**
32. **2018 DLH 114 – Location de l’immeuble 64, bd de la Chapelle (18^{ème}) à ELOGIE-SIEMP – Avenant**

Michel NEYRENEUF : La première délibération consiste à appréhender des biens sans maître, c’est-à-dire des biens qui sont vacants de succession et qui ont été trouvés suite à l’enquête parcellaire sur le 11, rue Marc-Seguin, parcelle que la Ville exproprie pour permettre la démolition et reconstruction du foyer Marc-Seguin. Il s’agit de 247/10millième dont le propriétaire est décédé le 17 juin 1974 et il avait ni ascendant, ni descendant, ni quoi que ce soit.

Deuxième délibération, une délibération essentiellement due à la loi Egalité et Citoyenneté publiée le 27 janvier 2017 et qui codifie un peu plus une pratique qui existait déjà, à savoir, la possibilité pour la Ville de Paris de puiser dans le contingent de ce qu’on appelle les relogements de droit, de façon plus importante en fonction des opérations d’aménagement qui nécessiteront d’avoir beaucoup de logements. En particulier, des opérations dans le 20^{ème} et dans le 13^{ème} mais nous irons aussi participer et donc, je vous invite à voter cette deuxième délibération.

La troisième concerne la réalisation de programme d’acquisition conventionnement de plusieurs logements sociaux, 53 pour Paris mais nous sommes concernés par 6 et c’est Aximo du groupe Paris Habitat. Il s’agit de deux T1 PLUS au 4, rue Fauvet, de deux T1 PLUS au 19, rue Germain-Pilon, de un T2 8, rue Feutrier et un T2 28, boulevard Barbès. Ce sont les préemptions du sieur BROSSAT.

Troisième délibération, le transfert de baux emphytéotiques et de baux à construction entre Paris Habitat et Habitation confortable, cela concerne chez nous le 99, boulevard Ney, je vous passe les explications, c’est vraiment très technique.

Enfin, la dernière délibération, très technique aussi puisqu’il s’agit de prolonger un bail emphytéotique de dix-neuf années. Mais c’est surtout l’annonce qu’un projet qui a été lancé en 2006 va bientôt être livré au 64, boulevard de la Chapelle, 5, rue de Chartres. Ce projet comportera treize places d’hébergement thérapeutique et un centre d’accompagnement à la réduction des risques des usagers de drogue (CARUD), ce projet a été maintes fois arrêté pour des défaillances d’entreprises, des dépôts de bilans, des procédures judiciaires. Nous avons plusieurs cas comme cela dans le 18^{ème} et ce sont généralement des petits projets car qui dit petit projet qui dit que pour retrouver l’entreprise qui va construire, les grosses entreprises ne sont pas intéressées, les moyennes non plus. Donc, on est souvent obligé de taper, pas dans les entreprises familiales mais un peu plus haut et ce sont des entreprises souvent assez fragiles et qui ont déposé les bilans. On a ces problèmes-là au 6, rue Lambert, rue de Sofia et le plus symbolique était celui-là du 64, boulevard de la Chapelle mais du coup, il va être livré. Comme le projet a pris du retard, par rapport au plan de financement, c’est pour cela que Elogie-Siemp demande un avenant au bail emphytéotique de 19 ans pour être conforme au plan financier qui a été fait.

Christian HONORE : Nous allons voter la DU 87, la DLH 105, la DLH 114 mais pas la DLH 100 parce qu'à l'intérieur, il y a au rue de Feutrier une préemption. Donc, nous voulons être logiques avec ce que nous votons régulièrement.

Pour ce qui concerne la DLH 60, je voudrais vous poser une question et je profite la présence de M. BROSSAT, si j'ai bien compris il s'agit lorsqu'il y a des travaux de réhabilitation lourde de dire aux locataires : on va vous reloger, ce qui est tout à fait normal. Là, il n'y a pas de problème, simplement la question que je voudrais vous poser, est-ce que c'était un relogement à titre provisoire durant les travaux ou à titre définitif ?

Eric LEJOINDRE : On va prendre l'ensemble des prises de parole et M. NEYRENEUF répondra ensuite.

Danièle PREMEL : Je ne pouvais pas participer au vote de la DLH 114.

Eric LEJOINDRE : Mme PREMEL étant présidente d'Elogie-Siemp.

Ian BROSSAT : Sur la question des préemptions, en l'occurrence ce sont des préemptions dans le diffus, c'est-à-dire que c'est un choix que la Ville de Paris a fait de préempter des appartements au sein de copropriétés. Je rappelle que ce sont des appartements occupés et que la préemption permet au locataire de rester en place plutôt que d'avoir à subir un congé pour vente. C'est donc une mesure qui vise à protéger les locataires qui sont là et cette mesure fait sens.

Deuxièmement sur la DLH 60, le problème est tout simple. Nous avons décidé en lien avec les mairies d'arrondissement concernées dans le 20^{ème} et dans le 13^{ème} de procéder à un certain nombre de démolitions d'appartements dans de très grosses cités. C'est le cas de Python-Duvernois dans le 20^{ème} et de Bédier dans le 13^{ème}. Ce sont quasiment 500 logements qui vont être démolis. Il est évident qu'il ne s'agit pas pour nous de laisser les locataires actuels sans solution. Il nous faut bien trouver un moyen de puiser dans un réservoir quelconque pour reloger ces 500 familles qui vivent actuellement, soit à Python-Duvernois, soit à Bédier. Donc, cette mesure vise simplement à nous permettre de puiser dans le réservoir des contingents de mairies d'arrondissement pour pouvoir le faire.

C'est un relogement définitif puisque les appartements ne seront pas tous reconstitués, un certain nombre le seront, mais pas tous.

Eric LEJOINDRE : Je me réjouis à mon tour que, enfin, nous puissions avoir cet équipement qui se crée boulevard de la Chapelle. Il est peu de dire que nous avons besoin d'équipements à destination des usagers de drogue dans la période.

ESPACES VERTS & NATURE EN VILLE

33. 2018 DEVE 74 – Subventions (11 790 €) à 17 associations dans le cadre de l'appel à projets 2018 relatif au « Printemps des cimetières »

Philippe DURAND : Mes chers collègues, dans un précédent conseil d'arrondissement, je vous avais annoncé cette manifestation du Printemps des cimetières afin de mieux valoriser les cimetières qui sont des lieux assez méconnus de l'ensemble des Parisiens. Dans ce cadre, la Ville avait lancé un appel à projets pour animer ces cimetières lors du 26 mai prochain.

Donc 45 projets ont été proposés, 17 ont été retenus, dont 3 dans le 18^{ème} arrondissement.

Pour ce qui nous concerne, ce sont Les Appels d'Orphée pour une visite guidée, interactive et technique sur les monuments funéraires dans le cimetière de Montmartre pour 800 € ; le Quesnay pour deux ballades chantées au cimetière de Montmartre et l'association pour la sauvegarde et la mise en valeur du Paris historique pour des visites conférences organisées toute la journée dans le cimetière du Calvaire pour 800 €.

En outre, lors de cette journée, la Ville va organiser au cimetière Saint-Vincent une visite sur le thème des arbres ; des stands d'informations dans tous les cimetières seront mis en place sur la gestion écologique des cimetières à Montmartre et à Saint-Ouen.

Dernière information, la dépense globale pour ce printemps des cimetières est de 11 790 € et ce sera imputé au budget de fonctionnement 2018. Pour ma part, je ne participerai pas au vote.

Christian HONORE : M. le Maire, mes chers collègues, je vais voter cette délibération avec mes collègues. Mais je dois dire qu'il y a quelques dispositifs qui me mettent un peu mal à l'aise et je voudrais vous en faire part.

Que l'on prenne les dispositions pour mieux faire connaître les cimetières, c'est très bien. En effet, que l'on puisse faire des visites, très bien. En revanche, ce qui me gêne c'est lorsque l'on parle de faire de la musique à l'intérieur de ces cimetières ou de dire des poèmes. Là, j'imagine une personne qui va sur la tombe d'un défunt et qui tombe au moment où il va y avoir de la musique. Il me semble que peut-être cette personne va être dérangée, gênée dans son recueillement, peut-être aurait-il fallu prévoir par exemple, si j'ai bien compris la compagnie Pas as Art fait une bibliothèque mais hors les murs du cimetière. Donc, peut-être aurait-on pu imaginer que la musique soit faite à l'extérieur, ce qui aurait permis d'accueillir les personnes et les engager ensuite à visiter le cimetière.

Bien que je vais voter ce vœu, je suis gêné par l'élément musique.

Pascal JULIEN : Je suis content que M. HONORE aille dans le sens tel que j'étais intervenu au Conseil de Paris parce qu'effectivement, on avait voté ce dispositif et puis, on a évidemment voté ces délibérations. Mais pour les mêmes raisons que vous venez de dire, il faut être vigilant parce qu'il ne faudrait pas que cela soit la porte entrouverte et que les cimetières deviennent le lieu qui remplace le manque d'espace vert par ailleurs, le manque d'espace festif par ailleurs.

On peut certes mettre en valeur le patrimoine des cimetières mais là, on va bien au-delà. On va bien au-delà que la mise en valeur du patrimoine. Là on va voter mais je regarderai avec attention les autres lieux à Paris. Je ne sais pas quelle sera la position de mon groupe finalement au Conseil de Paris parce qu'il faut que le cimetière reste un lieu de recueillement, de calme ; qu'on mette en valeur le patrimoine mais qu'on y fasse ce qu'on n'est pas capable de faire ailleurs parce qu'on manque d'espace vert et d'espace festif, personnellement je ne suis pas d'accord.

Eric LEJOINDRE : D'abord, je pense qu'il faut absolument respecter la sensibilité de chacun sur ces sujets. On touche au cimetière un autre rapport occidental à la mort et à notre rapport occidental au recueillement. Il faut que nous soyons très attentifs. Je pense que de ce point de vue-là, le rôle des maires d'arrondissement et des adjoints en charge notamment des espaces verts d'arrondissement sera important pour que nous puissions adapter la réalité de ce qui sera fait aux sensibilités de chacun.

Il s'avère que j'ai grandi dans un pays où on allait pique-niquer dans les cimetières, où on allait jouer au foot dans les cimetières, où on allait faire beaucoup de choses dans les cimetières. Donc, à titre purement personnel, c'est une sensibilité qui m'est un peu étrangère parce qu'au fond, c'est un rapport charnel, à ce qui est le recueillement et à ce qui est la mort. Donc, il est utile que nous puissions travailler sur la reconquête de cet espace, sur la réouverture, sur leur aspect patrimonial

mais aussi sur comment l'ensemble de nos sensibilités peuvent évoluer, y compris parfois en fonction de nos histoires propres et individuelles. Mais c'est vrai que, en France et dans beaucoup de pays occidentaux, il est très inhabituel de faire autre chose dans un cimetière que de se promener, que de visiter ou que de se recueillir. Il faudrait que nous soyons particulièrement attentifs à cet élément. Je pense que de ce point de vue, notre rôle et notamment celui de M. DURAND sera important, que nous veillons à ce qu'aucune sensibilité ne soit heurtée. Il faudra regarder cela espace par espace et projet par projet et je pense que seul l'échelon déconcentré pourra le faire. Voilà pourquoi je voterai aussi cette délibération mais que nous veillerons collectivement à être dans le respect que vous avez l'un et l'autre évoqué.

Daniel VAILLANT : Pour aller dans le sens du Maire à l'instant, je ne conçois pas que ce soit au niveau d'une direction de la Ville qu'on donne ou pas une autorisation. Donc, il devrait y avoir un avis conforme de la Mairie d'arrondissement pour telle ou telle manifestation dans tel ou tel cimetière de l'Arrondissement.

PROPRETE

34. 2018 DPE 11 – Convention de partenariat avec le SYCTOM sur ses dispositifs de soutien à la mise en œuvre du PLPDMA parisien

Gilles MENEDE : Le programme local la prévention des déchets ménagers et assimilés, le PLPDMA s'inscrit dans la stratégie zéro déchet de la Ville de Paris, ayant pour objectif de mettre fin à l'enfouissement et à l'incinération de déchets pouvant être valorisés autrement. Ces actions de prévention se situent avant l'apparition du déchet ou sa prise en charge par la collectivité en agissant sur la conception, la production et la distribution des produits ainsi que sur l'achat et la consommation des ménages.

Je vous ferais grâce de l'historique mais le nouveau PLPDMA a été adopté au Conseil de Paris en novembre 2017 et il comprend un certain nombre d'actions qui s'articulent autour de six axes stratégiques, cible 5 gisements de déchets prioritaires que sont les emballages, les déchets alimentaires, les papiers, journaux et magazine, les textiles linges chaussures (TLC) et les déchets occasionnels. Ceci a pour but d'atteindre l'objectif national de réduction de 10 % des déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020. Ceci étant fixé par la loi relative à la transition énergétique et à la croissance verte, adoptée en 2015 sous le quinquennat de François HOLLANDE.

En qualité de lauréate de l'appel à projets Territoire zéro déchet, zéro gaspillage en 2015, la Ville de Paris a souscrit un dispositif de soutien avec l'ADEME nommé contrat d'objectifs déchet et économie circulaire. Au titre de cette convention, une partie de ce soutien de l'ADEME est dédiée à ces actions de prévention des déchets.

Cette convention a pour objectif de fixer ces actions qui feront l'objet d'une aide de la part du SYCTOM, soutien financier, technique, logistique ou humain. En l'espèce, il s'agit de la réalisation d'une étude sur le potentiel de réemploi des encombrants dans les espaces tris parisiens et de la réalisation d'un bilan comportemental ainsi que de la refonte des outils de communication de ce PLPDMA.

Le soutien financier que le SYCTOM accorde à la Ville de Paris est estimé en l'espèce à 75 000 € HT.

Au-delà de ce soutien financier, le SYCTOM apporte un soutien en nature à la Ville de Paris en lui garantissant l'accompagnement méthodologique relatif au compostage ainsi que la sensibilisation de terrain par les éco-animateurs que le système met à disposition.

Je veux à cet égard rappeler et souligner l'intervention des éco-animateurs du SYCTOM, notamment dans la Fête des vendanges sur l'espace recyclage mais aussi très récemment autour des nouveaux Trilib lors de l'opération « tous mobilisés à Château-Rouge, Goutte-d'Or ».

Donc, je vous invite, mesdames et messieurs, mes chers collègues, à autoriser la Maire de Paris à signer avec le SYCTOM la convention partenariat, qui correspond au vote de cette subvention de 75 000 € et également cet accompagnement méthodologique.

Daniel VAILLANT : Etant membre bénévole du SYCTOM comme élu de Paris, je ne participerai pas au vote.

Eric LEJOINDRE : Et Mme BOUYGUES qui est suppléante au SYCTOM.

VOIRIE & DEPLACEMENTS

2018 DVD 41 – Tarification des autorisations d'occupation temporaire de la bande de stationnement et de l'espace public viaire liées à l'évènementiel dans Paris intramuros

Félix BEPPO : Mes chers collègues, la délibération que j'ai la faveur de vous proposer est celle portant sur les autorisations d'occupation temporaire de la bande de stationnement liées à l'évènementiel à Paris. Compte tenu de l'attractivité de Paris et du grand nombre d'évènements qui s'y déroulent, des évènements privés, des évènements publics, des tournages de film, cela nécessite effectivement l'usage spécifique de l'espace public.

Cette délibération vise à rappeler un certain nombre de principes. D'abord, le principe de non-gratuité du domaine public et le deuxième principe, que les occupations des zones de stationnement ou des parties de l'espace public fassent l'objet d'une redevance et d'une procédure d'autorisation d'occupation demandée à la Ville, ainsi que les tarifs adaptés.

Afin d'assurer cette visibilité pour permettre à ces tarifs de se pratiquer, nous vous proposons cette délibération qui fixe à 15 € par jour et par véhicule de moins de 5 mètres la tarification, plus 45 € de frais de dossiers et 50 % sur les bandes hors stationnement puisque, en fonction des différentes demandes, les zones de stationnement matérialisées pourront être élargies évidemment en respectant à la fois l'ordre public et à la fois la libre circulation des piétons sur laquelle la Ville sera particulièrement vigilante.

Je vous demande de voter favorablement cette délibération.

Pierre LISCIA : Une petite remarque sur cette délibération qui m'a interpellé puisqu'en fait, la redevance proposée est unique pour tout Paris intramuros, et ne connaît pas les zones de stationnement que connaissent les automobilistes parisiens quand ils stationnent. Je ne dis pas que je suis favorable ou pas mais est-ce que c'est une piste éventuellement qui pourrait être envisagée et qui pourrait être judicieuse ou est-ce que la volonté de ne mettre qu'une seule redevance unique sur tout le territoire est assumée et n'a pas vocation à être déclinée en zones ?

Félix BEPPO : La volonté, c'est de mettre le tarif sur l'ensemble de Paris et dans les mêmes conditions pour tout le monde. Le sujet étant que pour accompagner cette attractivité, il y a beaucoup de tournages, il y a beaucoup d'évènements sur la ville et cela peut rapporter un peu d'argent mais le sujet n'est pas de faire de la sélection par de l'argent. Le tarif est le même sur l'ensemble de Paris et on déborde puisqu'il y a une partie de votre question sur... cela peut correspondre à des zones de stationnement telles que vous les voyez marquées au sol, mais il y a possibilité aussi et cela se voit

très souvent pour les tournages, de déborder un peu et le tarif est bien un tarif qui sera appliqué sur l'ensemble de Paris.

AFFAIRES SCOLAIRES

35. 2018 DASCO 23 – Lycées municipaux – subventions d'équipement (341 873 €) et subventions pour travaux d'entretien (35 062 €)

36. 2018 DASCO 24 – Subventions (1 008 409,19 €) et conventions annuelles d'objectifs pour les projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques au titre des Temps d'Activités Périscolaires

Eric LEJOINDRE : La première délibération concerne les lycées municipaux. Il reste et cela durera jusqu'en 2020 un certain nombre de lycées qui ne sont pas rattachés directement à la Région Ile-de-France mais à la Ville de Paris dont un dans le 18^{ème}, il s'agit du lycée automobile Camille-Jenatzy qui va revenir rapidement à la Région mais entretemps, nous sommes toujours la collectivité de rattachement de ces trois lycées du 18^{ème}.

Nous avons donc à leur voter des subventions d'équipement et de travaux, est-ce que cette délibération appelle des commentaires ?

La seconde délibération nous conduit à proposer des subventions et des conventions pour les ateliers au titre des TAP, temps d'activités périscolaires. Ce sont les ateliers qui se tiennent le mardi et le vendredi qui sont assurés à la fois directement par les REV, par des services de la Ville et pour un certain nombre par des prestataires dans le cadre d'un marché public spécifique qui mobilise des associations pour pouvoir répondre sur un certain nombre de ces thèmes. Donc, il nous est proposé d'attribuer pour mettre en œuvre ces ateliers à Paris des subventions aux organismes qui sont dans le délibéré et qui proposent ces ateliers périscolaires.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Nous allons voter cette délibération, dispositif important. J'en profite pour rappeler qu'il est absolument essentiel de donner la priorité à notre école. Que dans ce cadre-là, le dédoublement des classes engagé par le gouvernement et par M. Jean-Michel BLANQUER de cours préparatoires dès le début de l'année 2017 a des effets extrêmement bénéfiques sur le terrain ; le 18^{ème} est particulièrement concerné avec neuf établissements et cette rentrée 2018 va s'accroître puisque seront concernés aussi le cours élémentaire première année et aussi les établissements en zones d'éducation prioritaires en général. Puis, l'action menée sur les devoirs faits à la maison qui fait aussi ses preuves. Je crois que c'est important de lier les politiques des collectivités locales avec l'action de l'Etat, du gouvernement pour notre école publique.

Eric LEJOINDRE : J'en profite pour saluer l'inventivité qui a été celle de la direction des affaires scolaires pour trouver des solutions bâtimentaires et nous sommes aujourd'hui capables de dire que nous pourrions accueillir dans de bonnes conditions et dans des salles bien formatées, l'ensemble de ces CP à 12 et des CE1 à 12 en REP+, ce qui n'était pas gagné parce que nos écoles sont petites, beaucoup ont été construites il y a fort longtemps, il a fallu dégager de l'inventivité pour le faire et les équipes de la DASCO avec celle du rectorat ont été extrêmement efficaces. Cela coûte un peu d'argent mais je pense que cela vaut largement le coup.

Daniel VAILLANT : En complément de ce que vient de dire le Maire, je veux dire avec sourire à M. BOURNAZEL que je me réjouis que la Ville de Paris n'ait pas remis en cause la semaine de quatre jours et demi comme d'autres ont voulu s'y engouffrer sur la base un peu d'une initiative gouvernementale. Donc, tant mieux que le temps périscolaire à la ville avec les moyens importants qu'elle y a mis ait permis à mon avis cet acquis de rester.

QUESTIONS ORALES

37. Q182018109 – Question orale posée par les élu(e)s du groupe EELV au Maire du 18^{ème} relative au CDG Express

Philippe DURAND : Le CDG Express, s'il se construit, impactera fortement la métamorphose urbaine de la porte de la Chapelle, notamment le grand parc Chapelle Charbon et l'aménagement urbain Hébert. Ce projet de liaison gare de l'Est, aéroport de Charlie Charles-de-Gaulle, suscite de nombreuses oppositions dont celle des écologistes mais ils ne sont pas les seuls à s'opposer au CDG Express.

En décembre 2016, deux TGV entre la gare du Nord et Roissy en raison d'incidents techniques sur le RER B ont été mis en place par la SNCF. Lors d'un Conseil d'arrondissement le 13 mai 2017, nous avons déposé un vœu voté à l'unanimité demandant que la SNCF fasse aux élus et aux riverains concernés un retour d'expériences en termes de faisabilité, d'exploitation et de conséquences potentielles sur la gestion des gares Paris Nord et Roissy CDG, la mise en œuvre éventuelle de cette navette directe. Que la SNCF étudie de manière approfondie cette solution alternative et que cette étude soit rendue publique. Que la Maire de Paris et la Présidente du Conseil régional Ile-de-France appuient cette demande.

Aujourd'hui, un an après, à notre connaissance, la SNCF n'est pas revenue vers les élus et les riverains sur ce retour d'expérience et nous ne savons pas davantage si elle a étudié de manière approfondie cette solution alternative. En outre, samedi dernier 7 avril, lors d'un forum consacré au CDG Express au 93, rue de la Chapelle, la SNCF interrogée à ce sujet a répondu que l'étude avait été transmise au demandeur.

M. le Maire, pouvez-vous nous éclairer en quelque matière que ce soit à ce sujet ?

Eric LEJOINDRE : Je vais être obligé d'une certaine façon de vous décevoir puisque je ne peux pas vraiment vous éclairer sur ce sujet, sauf à considérer qu'un message extrêmement bref et lapidaire puisse correspondre à une étude puisque de fait, la SNCF et le groupement en charge de Charles-de-Gaulle Express a fait savoir que cette hypothèse n'était pas crédible. Mais force est de constater que les éléments sur lesquels ils se sont basés pour affirmer de façon très nette cette appréciation étaient ceux qu'ils ont présentés, en tout cas assez faibles. J'ai relancé le délégué interministériel qui suit ces questions et n'ai pas encore eu de retour. Je crois savoir que la question a par ailleurs été posée dans le cadre des réunions qui ont été organisées au 93, Chapelle la semaine dernière, sans obtenir de réponses précises.

Ce que je peux vous dire c'est que, en tout cas du point de vue des porteurs de ce projet, l'hypothèse de cette navette directe Charles-de-Gaulle, gare du Nord via les voies du TGV n'est pas retenue. Mais je ne peux pas vous en dire plus sur les causes qui conduisent à cette appréciation qui effectivement a des conséquences importantes pour nous et notamment dans la perspective non seulement du passage futur de Charles-de-Gaulle Express via la porte de la Chapelle et le parc Chapelle-Charbon mais sur des périodes de travaux qui vont être extrêmement intensives puisqu'il faudra reprendre les deux ponts, creuser des tranchées profondes pour faire circuler le Charles-de-Gaulle Express vers les voies de la gare de l'Est et donc, nous aurons des périodes de travaux extrêmement lourdes qui seront concomitantes avec celles de Condorcet dont les travaux vont débiter incessamment sur le terrain où se situait le centre humanitaire il y a encore quelques jours, et sans doute de l'ARENA. Donc, la concomitance de l'ensemble de ces travaux est quand même très interrogeante pour nous et, pour tout vous dire, ne me rassure pas complètement mais malheureusement, je ne peux pas vous en dire plus si ce n'est de dire que j'ai redemandé à la faveur de cette question des éléments

que je n'ai pas encore obtenus mais j'ai fait la demande récente pour le coup, de la part de l'équipe du Charles-de-Gaulle Express.

Danièle PREMEL : Notre groupe s'est opposé fortement à ce projet du CDG Express et quant aux réunions comme le forum au 93, Chapelle, on assiste au niveau des habitants comme si on allait les endormir sur ce projet qui va perturber fortement la porte de la Chapelle et tous les projets que nous avons, Chapelle Charbon etc. puisqu'il n'y a pas d'enfouissement etc. Tout cela pour – je le rappelle – un train de riches et nous verrons que passer les choses, jamais nous pourrons, effectivement on voyagera peut-être une ou deux fois mais en tout cas, on verra fortement passer ce CDG Express. Nous avons eu des études acoustiques qui nous faisaient croire que même, on n'entendrait plus rien.

Donc, je crois que vraiment il faut se faire du souci non seulement par rapport aux impacts de bruits, par rapport à tous nos projets que nous avons sur cette porte qui sont des projets importants et l'impact qu'il va avoir sur ces projet-là pendant les travaux du CDG Express qu'on veut accélérer en vue des jeux olympiques.<>

38. Q182018110 – Question orale posée par les élu(e)s du groupe EELV au Maire du 18^{ème} relative aux barriérages de l'espace public dans le nord et le sud de l'Arrondissement

Loïc LORENZINI : Cette question est relative aux barriérages de l'espace public dans le nord et le sud-est de l'Arrondissement. Depuis deux ans et demi, des barrières ont été déployées dans l'Arrondissement pour éviter tout regroupement de personnes et notamment les réfugiés en attente d'accès d'un dispositif d'accueil. Je fais ici référence notamment sous le métro aérien de la ligne 2.

A la suite d'une intervention de notre groupe au Conseil de Paris de mars 2017, il nous avait pourtant été assuré que tous les grillages et barriérages seraient retirés avant l'été dernier. Il n'en a rien été. Les rues Huchard et René-Binet au nord de l'Arrondissement sont également concernées par cette même confiscation de l'espace public, impactant de fait le quotidien des riverains.

Nous souhaiterions savoir quand ces espaces seront-ils effectivement rendus aux habitants ? Merci.

Eric LEJOINDRE : Merci à M. LORENZINI pour cette question à laquelle je vais tenter d'apporter quelques éléments de réponses, mais d'une certaine façon, nous aurons l'occasion de revenir sur ces sujets, à l'occasion de l'étude aussi d'un certain nombre de vœux, chacun le constate et le reconnaît, nous sommes confrontés à Paris et dans le 18^{ème} notamment à des questions d'usage de l'espace public puisque cet usage, il peut être confisqué, pour réutiliser le mot qui a été celui de M. LORENZINI, de différentes manières et par différents biais.

Effectivement, nous avons été amenés dans un certain nombre d'endroits, sous le viaduc de la ligne 2 du métro aérien, consécutivement à l'installation de campements qui ont fortement perturbé, pour des raisons compliquées, la vie des habitants à barriérer un certain nombre de ces espaces. On ne l'a pas fait par volonté de barriérer mais pour faire face à des difficultés incontestables. Pour ce qui est de la porte Montmartre, de René-Binet et du mail Huchard pour des problématiques liées aux grandes masses de vendeurs à la sauvette qui se réunissaient au détriment de la qualité de vie du quartier et indépendamment, je le redis ici, de la question du carré aux Biffins qui fonctionne avec parfois des difficultés, mais tout à fait positivement.

Quelques éléments d'appréciation et de calendrier espace par espace, pour ce qui est du métro aérien, beaucoup d'entre vous y avez participé, nous avons entamé une longue concertation autour de ce projet que nous portons et que nous continuons à porter dans notre projet pour les municipales, en commun avec Rémi FERAUD, le maire du 10^{ème} de l'époque, pour créer cette promenade urbaine sous le métro aérien, projet qui a été percuté par les réalités que nous avons connues mais que nous n'avons pas cessé de faire avancer. Des travaux de voirie vont pouvoir être

réalisés assez concrètement au fur et à mesure que la RATP libèrera cet espace parce qu'aujourd'hui, la principale source de barriérage de cet espace est lié aux bien utiles travaux de rénovation du viaduc par la RATP. Donc, au fur et à mesure que la RATP libèrera des emprises et que nous-mêmes les réoccuperons pour mettre en place nos propres travaux qui viseront notamment à agrandir l'espace piéton, à assurer une continuité cyclable meilleure et à faire en sorte que les personnes à mobilité réduite puissent circuler sur l'ensemble de cette promenade, nous-mêmes allons occuper cet espace par ces travaux.

Concomitamment, nous travaillons avec la Ville de Paris, avec le secrétariat général et avec les acteurs locaux à l'occupation de cet espace que nous allons libérer pour faire en sorte qu'au moment où la promenade urbaine sera créée, il puisse y avoir des occupations dites positives qui soient travaillées avec les habitants pour s'assurer qu'elles correspondent aux besoins puisqu'on sait bien que c'est en occupant positivement l'espace qu'on évite qu'il soit occupé de façon plus compliquée. Nous y travaillons notamment en lien avec les nombreuses structures culturelles qui sont posées sur l'ensemble du parcours, du Luxor, Fleury Goutte-d'Or-Barbara, la bibliothèque de la Goutte-d'Or, les Bouffes du Nord, le Centre d'animation de la Chapelle. Et puis, un peu plus loin mais dans la même logique après la rue d'Aubervilliers, avec le Théâtre du Grand Parquet. Donc, nous avons à disposition des acteurs très actifs en la matière et puis, avec des acteurs du monde économique aussi puisque nous avons un certain nombre de cafés qui peuvent commencer à réfléchir et puis, bien sûr avec les usages qui peuvent être de nature sportive ou de déplacement qu'on pourrait imaginer.

Voilà la perspective. L'objectif est bien de rendre cet espace aux habitants mais pour le rendre aux habitants, il faut s'assurer qu'il soit utilisé par ces mêmes habitants. Le sujet est un petit peu différent en ce qui concerne le mail Binet, la rue Marcel-Sembat. Avec M. DURAND, nous travaillons à la rénovation du square Binet et au fait de lier de façon plus forte le square Binet au square Marcel-Sembat qui lui fait face. L'objectif que nous travaillons avec la Préfecture de police, c'est de faire en sorte de réduire l'espace disponible pour la vente à la sauvette qui s'est beaucoup réduite mais dont on sait qu'elle existe encore, en occupant cet espace de façon plus positive et donc, c'est ce que nous travaillons sur le mail Binet ; les travaux sur le mail Binet devraient commencer en septembre 2018 et nous travaillons aussi à l'installation de matériels de mobiliers sportifs pour faire en sorte que les jeunes de ce quartier par exemple puissent s'en saisir.

Sur le mail Huchard, le travail est moins avancé parce que la capacité d'usage est plus difficile à définir. On travaille avec les habitants pour essayer de trouver le type d'usage utile qui pourrait y être organisé. L'objectif est simple : d'abord, d'améliorer la qualité de vie dans le quartier en créant des usages qui correspondent aux besoins des habitants. Il est concomitamment – et je l'assume – de réduire l'espace disponible aux vendeurs à la sauvette pour permettre à la police d'avoir moins d'espace à gérer et d'être tout aussi efficace qu'ils le sont aujourd'hui mais avec si possible moins de personnels pour éviter ces grands marchés à la sauvette que nous avons connus à la porte Montmartre. On a travaillé aussi sur la rue Babinski avec des bons résultats, on travaille sur la rue Louis-Pasteur Vallery-Radot, sur la rue Gérard-de-Nerval. On avance sur la végétalisation de la rue Gérard-de-Nerval avec l'amicale des locataires pour faire en sorte qu'on puisse retirer les grilles, rendre cet espace aux habitants mais le rendre aux habitants et pas à ceux qui veulent l'occuper sans théoriquement y avoir droit.

Voilà pourquoi le calendrier a ripé par rapport à ce que nous disions, mais c'est un ripage que j'assume. Mon objectif, il est bien de rendre cet espace aux habitants avec des usages qui correspondront à leurs demandes sur ces deux sites du 18^{ème}.

39. Q182018111 – Question orale posée par les élu(e)s Les Républicains et citoyens indépendants relative à la situation du théâtre Le Lavoir Moderne Parisien

Pierre-Yves BOURNAZEL : M. le Maire, je voudrais vous interroger vous-même et votre première adjointe en charge de la culture sur la situation du Lavoir moderne parisien. Il y a une procédure judiciaire en cours entre le LMP et son bailleur ; qu'au terme de cette procédure, ce théâtre pourrait être malheureusement contraint de quitter les lieux et d'abandonner une activité appréciée. Nous soutenons toutes et tous la création. Cet établissement présent depuis de nombreuses années contribue à la richesse et à la vitalité culturelle dans le quartier de la Goutte-d'Or. Je voudrais, au travers de cette question, saluer l'enthousiasme, la volonté et la détermination de l'association qui en assure la gestion et saluer aussi tous les habitants et les artistes qui se mobilisent pour le Lavoir moderne parisien.

Dans un premier temps, avant de faire un vœu spécifique au Conseil de Paris, je voudrais vous interroger sur les mesures que vous êtes en train d'entreprendre ou que vous comptez prendre pour aider cette association à poursuivre et à pérenniser son activité culturelle dans un quartier qui mérite de garder un théâtre et un lieu de soutien à la création.

Eric LEJOINDRE : Je vais demander à Mme ROLLAND qui travaille avec beaucoup d'acharnement depuis de nombreuses années sur ce sujet de bien vouloir vous donner des éléments de réponses. Je voulais saluer la ténacité de Mme ROLLAND, de mon cabinet aussi qui suit quasiment toutes les semaines ce sujet et qui le porte auprès de l'ensemble des autorités dans des circonstances, mais elle en vous dira plus, qui ne sont pas toujours faciles.

Carine ROLLAND : Effectivement, le LMP est un peu une antienne, un marronnier mais pour la bonne cause parce que je crois que nous sommes tous convaincus de l'intérêt de ce lieu, l'intérêt passé nous n'y revenons pas, c'étaient dans les grandes années du LMP entre 1985 et 2011 à peu près, à cette période-là Hervé BREUIL était aux manettes, c'était un grand agitateur culturel. La Ville de Paris soutenait le lieu ; le montant de la subvention à l'époque pour mémoire était d'environ 50 000 € annuels. Après, il y a eu des difficultés comme il y en a souvent dans les établissements culturels ou comme d'autres. Une inspection générale a amené progressivement à la cessation d'activité de la société Procreart et à l'association qui dépendait de Procreart. De là vient le problème juridique et judiciaire dans lequel se trouvent encore actuellement les occupants.

Vous avez parlé de rapport entre les occupants et un bailleur, c'est bien tout le problème, le propriétaire actuel ne reconnaît pas à l'association Graines de Soleil qui a repris les actifs de Procreart en sa qualité de locataire. Donc, les uns envoient régulièrement des loyers que l'autre n'encaisse pas et tout cela est devant les tribunaux depuis plusieurs années maintenant. Le but de l'association étant d'être reconnue comme locataire en droit et titre.

Sur ce point de vue, nous avons peu de prise, il ne s'agit pas d'interférer sur une procédure judiciaire. Dans une procédure judiciaire, nous nous en sommes entretenus avec le propriétaire ou en tout cas son représentant pour signifier le fait que de toute façon, nous tenions à ce que le lieu perdure. Donc, sur ce point, pas d'inquiétude je dirais, le lieu perdurera. Par deux fois, la Ville de Paris a fait jouer l'Ordonnance de 1945 qui protège la destination de spectacles vivants d'un lieu lorsqu'elle y existe déjà. Une première fois, Bertrand DELANOË à l'époque et Daniel VAILLANT avaient écrit à Frédéric MITTERAND, ministre de la Culture. Puis, l'opération a été réitérée par les mêmes au niveau de la Ville de Paris auprès d'Aurélien FILIPPETTI. Faisant totalement fi de toute appartenance ou préférence politique, il s'agit de bien dire et redire que quoi qu'il arrive, l'activité de spectacles vivants sera protégée, la Ville y tiendra.

Ce qui ne veut pas dire que la salle ne pourrait pas être détruite, et c'est là-dessus que la Ville est intervenue pour la dernière fois en direction du propriétaire, c'était en 2016 lorsque lui a été refusé le permis de construire qu'il avait déposé, qui visait à détruire la salle existante qui n'est pas protégeable à part entière en tant que monument historique mais dont nombreux sont ceux qui s'accordent à dire qu'elle a un intérêt au-delà de l'affectif par rapport à tout ce qui s'y est passé ; c'est une belle salle, bref.

Donc, un, procédure judiciaire toujours en cours ; deux, l'Ordonnance de 1945 à laquelle la Ville s'attache. Les choses évoluent un peu ces derniers temps du fait de l'arrivée d'une nouvelle équipe. C'est un duo qui a repris les rennes du LMP, mené par Johanna BOUTET et Julien FAVARD. Ce qu'ils ont fait de nouveau, c'est qu'ils s'entourent de compétences qu'ils n'avaient pas auparavant. Ils sont dans une démarche de solidification, de nouvelles propositions, vous y étiez représenté, ils ont mis en place un comité de pilotage qui s'est réuni pour la première fois en mars. Nous y étions aussi et je dirais que cette démarche semble tendre à rassurer le propriétaire ; on n'a pas d'informations directes là-dessus mais on espère que cela va dans le bon sens.

Pour appuyer ce tandem qui agit dans le cadre de Graines de soleil, tout cela est un peu compliqué, mais le nouveau duo s'est inscrit dans les pas des activités de Graines de soleil à la Goutte-d'Or mené par Khalid TAMER, ce que l'on n'a pas arrêté de faire, c'est de solliciter le propriétaire pour mettre tout le monde autour de la table, lui redire notre attachement à ce qu'un projet pérenne et ambitieux revoie le jour à la Goutte-d'Or. Ce que l'on peut faire aussi, c'est continuer de soutenir l'association via les subventions qui vont d'ores et déjà à Graines de soleil. C'est en cours d'instruction pour 2018. L'association a fléchi l'ensemble de ses activités dont notamment un festival au féminin organisé de longue date à la Goutte-d'Or, a fléchi toutes ses activités sur le LMP. C'est en cours d'instruction à la direction des affaires culturelles. Nous observons les évolutions récentes avec intérêt et plus que cela. On a reçu évidemment le nouveau tandem à la tête du LMP ; on a reçu aussi un certain nombre d'émissaires ; on a entendu pas mal d'initiatives qui ont pu se manifester autour de la nouvelle vie du LMP, parfois bienvenues, parfois tournant un peu à la manipulation. En tout cas, tout cela à notre sens va dans le bon sens.

Dernier point, il y a un point sur lequel la Ville est très scrupuleuse et vous le comprendrez, les lieux ont fait l'objet d'un contrôle de sécurité dont on n'a pas encore eu les résultats. C'était fin janvier ; nous attendons tous avec vigilance parce que selon les conclusions qui seront données, ils auront plus ou moins de facilité à déployer les activités dont je parlais sous l'égide de Graines de soleil là-bas ou pas.

Eric LEJOINDRE : Chacun ici est attaché au LMP et essaie de faire au mieux pour les aider. L'ensemble des bonnes volontés est utile, indispensables même, encore faut-il qu'elles soient coordonnées. Donc, je suggère aux uns et aux autres que chacun librement, je pense aux élus mais à tous ceux qui sont aussi dans la vie locale, cherche à s'informer des initiatives qui sont prises les uns par les autres pour être sûr que nous ne soyons pas contreproductifs. Ce qui peut arriver surtout sur des sujets aussi complexes que celui du LMP avec une histoire aussi longue.

En tout cas, on continue à suivre cela.

VŒUX

40. V182018112 – Vœu déposé par les élu(e)s socialistes et radicaux de gauche adressé à la RATP relatif à la station de métro Barbès

41. V182018119 – Vœu déposé par les élu(e)s du groupe Les Républicains et citoyens indépendants relatif à l'accès du métro Barbès Rochechouart

Eric LEJOINDRE : Je vous propose que nous étudions conjointement les deux vœux déposés sur le même sujet qui sont d'ailleurs assez proches qui, je pense, peuvent réunir qui concerne l'accès du métro Barbès-Rochechouart, l'un qui a été déposé notamment à mon initiative et l'autre déposé par le groupe les républicains qui consistent tout simplement à constater que de façon unilatérale, la RATP a décidé de fermer les jours de marché l'accès côté rue Guy-Patin du métro Barbès, qui est en soi problématique. D'abord, parce que le fait de fermer de façon unilatérale est désagréable, deuxièmement parce que cela a quand même un impact sur la capacité de circulation dans ce quartier et enfin, parce que c'est une mauvaise réponse à ce qui, certes est un problème, mais qui ne peut pas être réglé uniquement en fermant les choses. C'est une mesure qui pénalise les habitants auxquels j'ai fait savoir avec la Maire du 10^{ème} que nous étions opposés et qui vient alors que nous avons un travail assez dense autour de la commissaire du 18^{ème} et du commissaire RIGON, le commissaire du district, pour régler au fond les problématiques que cette mesure qui n'a pas de sens essaie de régler sur la forme.

Voilà pourquoi nous vous avons proposé ce vœu qui demande de maintenir tous les accès de la station Barbès ouverts tous les jours, y compris les jours du marché, d'assurer la présence d'agents puisque la RATP est responsable de la police au sein de ses stations. La RATP comme la SNCF sont les deux seules entreprises à disposer des pouvoirs de police. La RATP et la SNCF ont des pouvoirs de police plus importants que la Maire de Paris. Il faut quand même en avoir conscience. Donc demander à ce que la RATP utilise ses compétences pour régler les problèmes qui se posent chez eux et que nous puissions poursuivre les échanges avec les services de prévention et de sécurité impliqués, à la fois la police et la DPSP. C'est un travail de longue haleine que nous faisons. J'indique que ce vœu a été déposé dans les mêmes termes par moi-même et par mon homologue Alexandra CORDEBAR, Maire du 10^{ème}.

Voilà pourquoi je vous proposerais de voter cette version qui est très proche de celle proposée par les républicains mais qui aura le mérite d'avoir été votée à l'unanimité dans deux conseils d'arrondissement et d'arriver au Conseil de Paris avec une capacité plus importante encore d'interpellation.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Nous allons, je le souhaite, parler de la même voix unanime du Conseil du 18^{ème} mais aussi du Conseil du 10^{ème} pour faire avancer ce dossier. La situation est ubuesque puisqu'aujourd'hui, c'est un accès du métro Barbès qui est fermé au moment du marché à cause de ventes illégales et il faut absolument que tous les partenaires, les mairies d'arrondissement, la Ville de Paris, la RATP mais aussi la Préfecture de police permette la réouverture totale de l'accès au métro Barbès dans des conditions normales pour que chacun puisse aller et venir.

Nous souhaitons au travers de ce vœu qu'il y ait un plan d'actions concerté entre tous les protagonistes, la présence d'agents sur place notamment au moment où cet accès est fermé et puis, une concertation avec les riverains, les associations qui portent des projets d'aménagement urbain parce qu'ils sont très dynamiques en termes de propositions et c'est aussi important de les associer. Dans le 10^{ème} arrondissement, vous venez de nous en informer, la maire présente ce vœu ; nous irons aussi au Conseil de Paris redéposer un vœu et j'espère que nous pourrons le fusionner, nous le ferons avec M. HONORE et Déborah PAWLIK, notre collègue élue du 10^{ème} arrondissement.

Donc, je propose que nous fusionnions nos intentions au service de l'intérêt général.

Eric LEJOINDRE : On n'est pas en capacité de fusionner les rédactions à ce stade mais on pourrait y travailler à l'issue du Conseil d'arrondissement. Je pense arriver à un vœu unanime au Conseil de Paris.

Pierre-Yves BOURNAZEL : S'il peut être précisé dans le procès-verbal ou sur la notification que c'est un vœu du Conseil du 18^{ème}.

Eric LEJOINDRE : On le précisera mais je vous rappelle qu'au Conseil de Paris, seuls les groupes politiques peuvent déposer des vœux ; chaque groupe politique sera amené à déposer de son côté le même vœu, mais nous indiquerons bien sûr.

42. V182018113 – Vœu déposé par les élu(e)s du groupe Communiste – Front de Gauche relatif à l'hébergement des personnes migrantes

Ian BROSSAT : Le vœu déposé par notre groupe est celui déposé sur table à l'instant. Il concerne l'hébergement des personnes migrantes. Le moins qu'on puisse dire est que le 18^{ème} arrondissement depuis maintenant un peu plus de deux ans a été soumis à rude d'épreuve et nous avons pris nos responsabilités il y a maintenant quelques temps, notamment par la création du centre de premier accueil de la Chapelle. Il a permis d'accueillir plus de 60 000 personnes et d'en héberger plus de 25 000. Il a désormais fermé conformément à nos engagements pour laisser place aux travaux de la future université Condorcet.

On pourrait considérer qu'après cette longue période, qu'après que le 18^{ème} ait d'une certaine manière pris ses responsabilités de manière très forte, maintenant, il est temps que d'autres territoires soient mis à contribution. Or, nous avons appris que l'Etat avait l'intention d'augmenter encore les capacités du centre d'hébergement de la Boulangerie, situé boulevard Ney. Autrement dit, c'est encore une fois le 18^{ème}, encore une fois les quartiers les plus populaires de notre Arrondissement qui soient mis à contribution lorsqu'il s'agit de faire preuve de solidarité. Cette solidarité est indispensable mais pour qu'elle soit acceptée par les populations, il faut qu'elle soit équitablement répartie sur le territoire.

J'ajoute d'ailleurs que la Ville de Paris, notamment dans sa politique de développement du logement social, veille à ce rééquilibrage entre les quartiers, notamment en mettant à contribution les arrondissements du centre et de l'ouest parisien qui historiquement l'avaient peu été au cours des décennies précédentes.

La décision prise par l'Etat, s'il allait jusqu'au bout, va à l'encontre de cette volonté de rééquilibrage puisque ce serait une fois de plus le nord de notre Arrondissement qui serait mis à contribution.

C'est d'autant plus regrettable que la Maire de Paris a fait un certain nombre de propositions à l'Etat. Nous avons par exemple identifié un terrain situé dans le bois de Boulogne et qui se prêterait à de l'hébergement d'urgence, c'est dire qu'il y a des lieux dans l'ouest parisien dans lesquels nous pourrions faire de l'hébergement d'urgence à destination des migrants.

C'est le sens de ce vœu qui demande deux choses, la première est que l'Etat n'augmente pas les capacités actuelles du site de la Boulangerie ; la deuxième est que l'Etat mobilise des sites situés dans d'autres arrondissements, d'autres quartiers qui eux ont peu été mis à contribution au cours des derniers mois et des dernières années.

Eric LEJOINDRE : Le vœu qui vous a été présenté est celui qui vous a été distribué sur table. La modification concerne essentiellement le dernier alinéa pour ne pas pointer un site en particulier

mais la philosophie qui est la nôtre est bien de faire un certain nombre de propositions. J'ai eu l'occasion en début de Conseil de donner quelques éléments d'informations au Conseil sur les informations qui ont été les miennes sur cette question de l'accueil des migrants.

Premier élément, je voulais rappeler que les engagements que j'avais pris et que nous avons collectivement pris, ont tous été tenus. Nous avons pris notre part et créé le centre humanitaire de la porte de la Chapelle qui a permis de faire en sorte que plus de 26 000 personnes ne soient pas dans les campements. Sans le centre humanitaire de la porte de la Chapelle, ce sont 26 000 personnes qui auraient été dans nos rues et inutile d'imaginer qu'elles auraient été dans nos rues à nous et pas dans les rues ailleurs. Personne ne peut imaginer que cette réalité n'ait pas été celle-là.

Nous avons proposé de réimplanter ce centre humanitaire sous son format tel qu'il avait quand même fait ses preuves sur d'autres sites. Ce choix n'a pas été fait. Nous sommes donc dans la situation actuelle qui consiste à constater malheureusement la recréation de campements, y compris dans le 18^{ème} y compris à la porte de Poissonniers, même s'ils sont moins impressionnants que ceux du Millénaire ou que celui du quai de Valmy, mais pour autant de façon significative et relativement permanente. Voilà pourquoi il faut que soient mis en place des systèmes qui permettent de prendre la place du centre humanitaire. Ce travail est absolument urgentissime parce que tant qu'il n'y aura pas de capacité d'hébergement, il y aura des campements de rue, c'est mathématique et nous avons nous sur le terrain fait la démonstration de cette réalité. Il doit donc y avoir un centre d'accueil dans Paris et je crois que tout le monde en est d'accord.

Ce centre d'accueil peut être dans différents endroits et peut aussi être à nouveau dans le 18^{ème}. Pour peu qu'il ne soit pas exactement là où était le centre humanitaire avant parce que l'engagement que nous avons pris auprès des habitants était de partager au fur et à mesure la réalité de la même façon que nous avons ouvert rue Coustou au plein cœur de Montmartre, un centre d'hébergement qui fonctionne très bien.

Donc, nous ne sommes pas du tout dans une logique de refuser de prendre notre part au règlement de cette problématique et de rejeter vers d'autres nos responsabilités. Nous avons fait la démonstration que nous pouvions prendre ces responsabilités. Pour autant, je l'ai indiqué directement au préfet CADOT de la Région Ile-de-France, comme je l'ai dit assez clairement à Adoma qui gère aujourd'hui la Boulangerie, il me paraît particulièrement déraisonnable d'imaginer d'accroître encore les capacités d'accueil de ce site. Je rappelle qu'il y a la Boulangerie, dans de très bonnes conditions pour les riverains, dans des conditions très difficiles pour les personnes qui y sont hébergées, 450 places en hébergement d'urgence tous les soirs, 450 personnes sont amenées à dormir à la Boulangerie. Il me paraît déraisonnable, c'est peu de le dire mais presque absurde d'imaginer rajouter 200 places au même endroit. Je ne crois pas au maxi-cité sociale, c'est déjà compliqué de gérer la Boulangerie même si cela se fait dans de bonnes conditions pour l'extérieur. Mais je ne vois pas comment on peut décemment imaginer avoir 650 places en hébergement d'urgence au même endroit. Le simple fait de le dire me semblait convainquant auprès du préfet de Région comme auprès de la structure associative qui serait amenée à gérer ce lieu.

J'ai d'ailleurs constaté que la structure associative en question, une fois que je leur ai dit que d'une part, je trouvais cela déraisonnable et que d'autre part, contrairement à ce que j'ai fait à d'autres moments, je n'accompagnerais pas ce mouvement parce que je pense qu'il est illégitime, je crois qu'eux-mêmes ont considéré qu'il était compliqué. Simplement, aucune autre proposition à ce stade n'a été faite. D'autant que nous avons pu avancer avec le Préfet de police dans de bonnes conditions sur le fait que n'arrive pas la PADA boulevard Ney, nous n'avancions pas à ce stade avec le Préfet de région sur cette question du CAES. Je n'évoque pas par ailleurs la philosophie, chacun peut avoir la sienne, de ces CAES mais en tout état de cause, sa localisation parisienne me paraît déraisonnable.

Je suis toujours disponible pour prendre mes responsabilités, je crois l'avoir démontré, mais je pense qu'il est utile que nous nous exprimions clairement, non pas sur l'outil mais sur la localisation et que nous puissions dire ensemble que l'Etat veille à ne pas augmenter ; c'est 450 personnes déjà, plus cela peut faire quand même assez largement trop.

Voilà pourquoi je vous invite à voter le vœu sous cette deuxième formulation.

Pierre-Yves BOURNAZEL : On aurait pu faire un mixte de l'ensemble des vœux qui concerne cette problématique parce qu'on aurait pu parler peut-être une seule fois comme cela du coup, sur tous les sujets.

Eric LEJOINDRE : Vous avez raison, peut-être profitez-en aussi pour présenter le vôtre.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Il y a d'abord celui des verts.

Eric LEJOINDRE : Je propose qu'on présente les deux vœux qui sont plus localisés, c'est-à-dire le vôtre et celui des élus communistes et qu'ensuite, nous évoquions puisqu'il vient dans la suite de l'ordre du jour, celui des écologistes mais qui est moins local.

43. V182018120 – Vœu déposé par Pierre-Yves BOURNAZEL et Christian HONORE relatif à l'accueil des réfugiés à Paris

Christian HONORE : Le centre de la Chapelle a fermé le 30 mars et il a permis d'orienter plus de 60 000 personnes et d'en héberger près de 25 000 depuis son ouverture avec une prise en charge sociale et sanitaire et dans l'accompagnement dans leurs démarches administratives et de l'orientation vers les dispositifs d'hébergement adaptés à leur situation.

Le centre de la Chapelle a permis de résorber une partie des campements insalubres sur l'espace public. Force est de constater que malgré tout, de nouveaux campements se sont formés depuis quelques semaines.

Il est indispensable de continuer à assurer un accueil digne aux migrants qui affluent à Paris. C'est dans ce sens que l'Etat a annoncé d'une part l'intensification des maraudes spécifiques, dont on parle la création et l'ouverture de trois nouvelles structures à Paris depuis le 30 mars pour se substituer au centre de la Chapelle et qu'une quatrième est prévue pour les femmes isolées ou en famille. Enfin, le déploiement sur tout le territoire francilien de cinq centres d'accueil et d'examen des situations administratives aujourd'hui ouverte pour une capacité de 750 places.

Le projet de loi Asile et Immigration vise à apporter une réponse structurelle à une crise migratoire, durable et complexe. Un plan de transition s'avère nécessaire pour traiter dans l'urgence l'arrivée de ces réfugiés. Plus de 2 000 migrants vivent aujourd'hui dans des conditions indignes dans le nord-est parisien.

Au-delà de la nécessité de mettre à l'abri ces personnes, il s'agit d'intervenir pour la tranquillité des riverains qui subissent des nuisances mais aussi et surtout qui ne comprennent pas l'inaction des pouvoirs publics face au grossissement de ces campements indignes.

C'est la raison pour laquelle nous demandons à l'Etat et la Mairie de Paris de se coordonner pour mettre en place un dispositif d'urgence, de transition à l'échelle régionale, le temps que l'ensemble des structures d'accueil de jour et d'hébergement créées pour se substituer au centre de premier accueil humanitaire de la Chapelle, fonctionnent de manière optimale et afin d'éviter la formation de campements indignes sur l'espace public. Je vous remercie.

Loïc LORENZINI : Simplement pour souligner que les élus écologistes voteront le vœu présenté par le groupe communiste. Puis comme M. HONORE a fait la présentation de ce vœu, je trouve la ficelle un peu grosse de faire croire que la Mairie de Paris ne ferait pas face à ses responsabilités sachant que, me semble-t-il, c'est l'Etat qui a souhaité fermer le centre d'accueil des réfugiés porte de la Chapelle, dispositif comme vous l'avez rappelé qui fonctionnait bien. Nous, à ce moment de la discussion, nous ne voterons pas le vœu du groupe les républicains.

Didier GUILLOT : Je veux d'abord, au nom de ma délégation, me féliciter du fait que les choses se sont faites en temps et en heure et qu'effectivement, le campus Condorcet va pouvoir prendre cette place qui était prévue depuis longtemps parce que c'est une discussion quelques années déjà derrière nous. Me féliciter également du succès de la structure mise en place, qui était une belle initiative du gouvernement précédent et de la Mairie de Paris ensemble. Je ne vois pas pourquoi ce qui a pu être fait à un moment donné, ne pourrait pas à nouveau réussir. Je ne comprends pas d'ailleurs ce que vient de dire M. LORENZINI dans ce que j'ai lu du vœu des républicains. Mais dans l'autre sens, je ne comprends pas le procès d'intention réciproque. De toute façon dans cette affaire-là, cela ne pourrait marcher que si l'Etat et la Ville fonctionnent ensemble. Depuis longtemps c'est comme cela, je ne vois pas pourquoi cela ne fonctionnerait plus comme cela.

Sur la question de la Boulangerie, je n'ai pas de problème avec ce qui est écrit sur le vœu à la fin. J'ai un peu plus de problème avec la démarche et les considérants, en l'occurrence sur la question du fameux rééquilibrage actuel. Ce vœu, on ne l'a pas eu quand on a fait la bulle il y a dix-huit mois. Donc, il y a un moment, il y a une démarche qui ne me paraît pas tout à fait sincère de ce point de vue. A partir de là, on ne peut pas à un moment donné dire que c'est formidable d'avoir un centre dans le 18^{ème} et puis, dix-huit mois après dire non, ce n'est plus possible, on ne peut plus rien faire, on a déjà donné. Pour moi, tout ce qui pourra être fait par l'Etat et la Ville de Paris main dans la main et tant mieux si l'on trouve des situations au bois de Boulogne, je n'ai aucun problème avec cela. Mais dire, le 18^{ème} c'est terminé, on a fait ce qu'on avait à faire, je ne peux pas cautionner une telle démarche, elle n'a pas de sens par rapport au succès qui a été celui de notre démarche conjointe Ville et Etat.

Donc, nous nous abstiendrons sur ces deux vœux.

Eric LEJOINDRE : Je veux bien redire ce que j'ai dit, il n'est pas question pour moi de dire que le 18^{ème} n'a pas à continuer à participer, simplement de dire que ce site, celui de la Boulangerie, il dispose déjà d'une dimension sociale très forte et déraisonnable pour l'augmenter.

Deuxième élément, je redis ce que j'ai dit moi-même à l'époque, il fallait que dans un premier temps, ce centre humanitaire soit à proximité des lieux où étaient déjà les campements. Mais ceux qui ont participé aux différentes réunions publiques que nous avons pu tenir ou qui ont lu les différents courriers que j'ai pu écrire aux habitants à ce sujet l'ont peut-être en tête. J'ai toujours dit aussi qu'une fois que le dispositif avait fait ses preuves, il était possible de mon point de vue de le déplacer, y compris de l'éloigner et j'avais même émis l'hypothèse que les différents éléments du dispositif auraient pu être installés à des endroits différents. Mais qu'il fallait dans un premier temps pour que l'affaire prenne, pour que le dispositif marche, le situer à grande proximité des campements qui existaient, donc à la porte de la Chapelle. J'avais veillé à proposer une localisation dont on connaissait déjà la mutation pour éviter ce qui s'est passé, par exemple à la Boulangerie où de fait depuis 2002, les engagements qui avaient été pris de libérer cet espace n'ont pas été tenus. Là, nous savions ce qui allait advenir de cet espace, c'est Condorcet. Nous avions cette garantie-là. Donc, le site tel qu'il était, était à l'époque approprié.

La difficulté aujourd'hui, elle est double de mon point de vue, d'une part et ce n'est pas un procès d'intention, c'est une constatation, la décision qui a été prise par d'autres que nous de ne pas

reproduire le centre humanitaire tel qu'il était, chacun peut en juger, je pense que c'est une mauvaise décision, d'autres peuvent penser que c'est une bonne décision, peu importe. Mais cela n'est pas un procès d'intention, c'est une constatation, il nous a été demandé de mettre fin à ce centre humanitaire qui aurait pu trouver sa place ailleurs et des sites pour reproduire cette méthodologie de travail ont été proposés, négociés et n'ont pas pu aboutir. Donc, premier élément et puis, deuxième élément, l'élément de la localisation et encore une fois mon sujet n'est pas de dire pas dans le 18^{ème}, c'est de dire « pas à la Boulangerie ». C'est cet argument-là qui m'amène à voter le vœu déposé par M. BROSSAT. Je n'avais pas prévu moi-même de faire un vœu mais, une fois qu'il est déposé, il faut se positionner sur ce qu'il y a dedans.

Pierre LISCIA : Comme M HONORE a présenté l'opportunité de présenter le vœu, simplement comme il y a eu certainement une mésentente quiproquo, je m'associe au vœu présenté par mes collègues et le groupe et je le voterais favorablement.

Pour en revenir au vœu de M. BROSSAT, je serais tenté de voter favorablement, mais je m'y abstiendrais pour deux raisons. D'abord, l'Etat mobilise les sites disponibles sur l'ensemble du territoire parisien. Je rappelle que Paris à elle seule ne peut pas absorber l'ensemble du flux migratoire, que ce serait totalement illusoire de le penser, c'était ma position déjà il y a dix-huit mois, elle est strictement la même. Donc, non seulement il faut considérer l'ensemble du territoire parisien, mais également l'ensemble du territoire francilien, car c'est un problème qui dépasse les frontières de Paris intramuros, cela c'est le premier point.

Le deuxième point, je vois bien la petite subtilité de rédaction dans la deuxième version du vœu, par exemple celui situé dans le bois de Boulogne. Vous faites M. BROSSAT là exactement ce que vous refusez pour le 18^{ème} arrondissement, à savoir stigmatiser un arrondissement. J'y vois là une petite provocation politique très certainement, mais si vous amendiez, pourquoi pas, en supprimant la mention à l'ensemble du territoire parisien et l'élargissant davantage et en supprimant la mention ainsi spécifique telle que celle du bois de Boulogne, je pourrais voter favorablement étant d'accord avec l'ensemble des considérants puisque je suis d'accord avec ces considérants depuis maintenant plus de dix-huit mois. Je vous remercie.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je voudrais rappeler les trois principes qui ont toujours guidé mes choix sur un sujet extrêmement complexe. D'abord, le principe premier de dignité et d'humanité vis-à-vis de personnes qui fuient soit la guerre, soit la famine, soit des difficultés climatiques. Nous avons besoin de le rappeler parce que la question des migrations en deux mots est la grande question du XXI^{ème} siècle ; nous devons considérer d'abord avec humanité et dignité ces personnes qui fuient des conditions de vie difficiles, déplorables et qui fuient souvent la mort. Aujourd'hui, il faut trouver des solutions et elles ne sont pas simples, il faut trouver des solutions localement, il faut trouver des solutions sur le plan national, il faut trouver des solutions sur le plan européen et sur le plan international, j'y reviendrais dans quelques instants.

Le deuxième principe, c'est la tranquillité des riverains qui ont subi en première ligne notamment dans nos quartiers du 18^{ème} un certain nombre de nuisances et de désagréments. Mais lorsqu'on traite avec humanité et dignité ces personnes réfugiées ou migrantes, lorsqu'on les héberge même de manière temporaire, on leur permet d'avoir accès à un lieu où ils peuvent se reposer d'abord, ils peuvent s'alimenter convenablement. Ils peuvent défendre leurs droits, ils peuvent présenter leur dossier de demande d'asile et en même temps on règle le problème de la tranquillité. C'est si j'ose dire gagnant-gagnant.

Le troisième principe, c'est celui de la fermeté, notamment vis-à-vis des réseaux de passeurs, celles et ceux qui se font du fric sur la misère humaine et qu'il faut continuer à condamner de plus en plus sévèrement. Cela doit nous interroger aussi sur la politique d'intégration car celles et ceux qui ont

vocation à rester sur notre territoire, il va falloir les intégrer et cela doit être une priorité et je vais porter notamment à l'Assemblée nationale un certain nombre d'amendements sur la politique d'intégration. Puis, il y a la politique de coopération et de développement qui doit être au cœur de notre stratégie nationale et européenne, politique de coopération et de développement parce que les personnes qui n'ont pas vocation à rester sur le territoire, il faut se préoccuper de leur sort, sinon elles vont revenir. Nous devons avoir un plan d'ensemble pour permettre à ces personnes face au défi démographique, face au défi climatique de pouvoir se maintenir dans leur pays d'origine. C'est l'accès à l'eau, l'accès à l'alimentation durable, l'accès à l'école, l'accès à une formation, l'accès au numérique, l'accès à l'électrification, l'accès à une vie normale, à une vie convenable qui n'est pas possible aujourd'hui.

A l'Assemblée, je vais présenter notamment trois amendements : un amendement qui va viser à protéger notamment les jeunes migrants LGBT persécutés pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire leurs identités et orientations sexuelles. Cet amendement aura pour objectif de permettre que des rapports précis, circonstanciés pourront être délivrés par une association reconnue d'utilité publique comme par exemple l'association nationale Le Refuge. Je crois que c'est un sujet important dans le cadre du débat que nous avons.

Le deuxième amendement que je porterai sera sur la politique d'intégration et notamment sur la nécessité de l'apprentissage de la langue française qui est clé si on veut bien intégrer. Sans l'apprentissage de la langue française, sans des efforts encore plus importants, il n'y a pas d'intégration par l'emploi, il y a pas d'intégration par la formation, il y a pas d'intégration dans un quartier et c'est absolument essentiel.

Un troisième amendement visera à mettre fin au délit de solidarité parce qu'aujourd'hui, il y a des associations, des associatifs, des citoyens qui se battent simplement pour la dignité d'un certain nombre de personnes et je crois qu'il est absolument impensable que ces personnes puissent être condamnées. En revanche, les personnes qui alimentent les réseaux de passeurs, elles doivent continuer à être punies.

Porte de la Chapelle, il y a eu une initiative de la Ville de Paris effectivement il y a maintenant dix-huit mois et à l'époque, je l'ai soutenue dans l'intérêt général parce qu'il faut bien trouver des solutions. Ce n'était pas la solution idéale mais c'était une des solutions et la Ville de Paris a voulu contribuer à résoudre le problème de la présence d'hommes et de femmes et d'enfants dans la rue qui posait des problèmes de tranquillité publique, certes pour les riverains mais surtout et d'abord des problèmes d'hygiène et de sécurité pour les personnes migrantes et réfugiées. Simplement, maintenant il va falloir trouver d'autres solutions, c'est la raison pour laquelle, je ne suis pas opposé au vœu présentée par le groupe du parti communiste, d'abord parce qu'on voit bien que c'est bien à l'échelle de la Ville mais comme l'a dit M. LISCIA, c'est à l'échelle aussi d'ailleurs de la métropole, du grand Paris, de la Région. D'ailleurs, c'est sur la question de la route des migrations que l'on doit prévoir l'accueil des migrants et des réfugiés, leur trouver les moyens d'avoir un toit, un lieu où ils peuvent défendre leurs droits et être suivis par les associations.

Quant au vœu déposé par les verts, la conclusion est la bonne puisque c'est un des amendements que je vais porter à l'Assemblée nationale. Ce que je regrette, c'est plutôt la manière dont sont présentés les considérants parce que si on veut trouver des solutions, on ne peut pas sans arrêt s'en prendre à l'Etat, à l'Europe, même à des citoyens qui seraient un peu recroquevillés, je crois que là-dessus ce n'est pas très constructif. Votre projet mériterait peut-être de défendre davantage vos solutions plutôt que de critiquer tout azimut, d'autant que le ministre de l'Intérieur Gérard COLLOMB avec qui j'ai pu travailler sur ces sujets et qui a reçu les différents groupes parlementaires à plusieurs reprises, c'est un homme de dialogue qui sait écouter, c'est un homme avec qui on peut travailler en bonne intelligence et ce n'est pas parce qu'on n'est pas toujours d'accord sur certains sujets, puisque

je vais porter des amendements que la discussion ne peut pas se faire. Donc, je crois qu'il faut sortir du conflit permanent ; ce sont des sujets extrêmement difficiles et complexes, il faut trouver des solutions, le Gouvernement s'y attèle, il en apporte, certaines manquent peut-être, c'est dans le cadre du débat parlementaire que nous allons l'avoir mais c'est aussi à l'échelle de nos collectivités territoriales en lien avec les associations, en lien avec des citoyens qu'on doit trouver des solutions durables et concrètes. Ce n'est pas dans le débat dogmatique et idéologique que nous les trouverons, ni dans le nationalisme et le populisme de certains de plus en plus nombreux, extrêmement dangereux pour l'avenir de notre pays, ni dans les solutions toute faites et il n'y qu'à il faut qu'on. Essayons d'être équilibrés et justes dans nos mesures.

Eric LEJOINDRE : Je pense que les solutions réelles et concrètes, on ne les trouve pas tellement dans les discours au Conseil d'arrondissement mais dans la réalité qu'on vit au quotidien nous les élus d'arrondissement. La réalité et le caractère concret de la crise migratoire, je le vis tous les jours depuis trois ans maintenant. Des solutions, on en a testées un certain nombre et puis, il y en a une qui marchait. Elle marchait comme elle pouvait et elle ne marchait pas tout le temps, mais elle marchait. Elle consistait à faire quoi ? C'est cela l'impensé aujourd'hui, je veux bien qu'on discute de tout ce qu'on veut, de l'intégration, de tout ce qu'on veut. Mais il y a un impensé et il a été long et difficile de le faire admettre au gouvernement précédent, je regrette de devoir refaire ce travail parce que ce que je sais, c'est que dans quelques mois, après qu'on ait vécu des campements pendant quelques mois et que les riverains aient subi des campements pendant quelques mois, on retrouvera les solutions telles qu'on les avait nous proposées. Pas parce que c'est nous mais parce que cela marche et cet impensé-là, c'est le primo-accueil.

Qu'est-ce qu'on fait des personnes qui viennent sur le territoire avant qu'elles rentrent dans les dispositifs ? Bien sûr qu'il faut augmenter le nombre de cours de français et d'ailleurs, la Ville de Paris ne cesse de remettre au pot sous différents gouvernements, ce n'est pas de maintenant, c'est de très longtemps, quand l'Etat baisse les fonds pour l'apprentissage du français. Mais avant cela, qu'est-ce qu'on fait des gens qui arrivent pour qu'ils ne soient pas à la rue et pour que nous préservions ce que j'ai appelé notre double dignité : celle des gens qu'on accueille et celle des quartiers. Je veux bien qu'on réessaie pleins de trucs, mais avant d'essayer quelque chose d'autre ou plutôt essayons les autres choses, avant de mettre fin au dispositif qui marche. C'est pour cela que, aujourd'hui, je l'ai constaté, le dialogue, le débat avec les autorités de l'Etat sur cette question, il n'a jamais été facile, jamais. Aujourd'hui, mon sentiment de Maire du 18^{ème} qui n'est pas dans les terres des textes ou des lois à l'Assemblée mais les pieds sur le terrain du 18^{ème}, c'est qu'on régresse. On régresse, pas seulement pour des visions idéologiques ou parce qu'on aime ou qu'on n'aime pas les migrants. On régresse parce qu'on le voit dans nos rues, dans nos rues à nous. C'est pour cela que je pense qu'il faut élever un peu le ton aussi sur ce sujet parce que ce n'est pas de la théorie et ce ne sont pas des lois et ce n'est pas de l'intégration et bien sûr, ce sera cela. Aujourd'hui, vous avez 2 000 personnes au Millénaire, vous avez entre 70 et 200 personnes portes des Poissonniers et vous avez entre 500 et 1 000 personnes sur les quais. C'est cela. La réponse, c'est : on va faire les CAES un jour, quelque part, en banlieue, très bien à Paris, à la Boulangerie, merci bravo, c'est une bonne idée et puis, on les fera plus tard et pour l'instant, qu'est-ce qu'on fait ? On crée la crainte et on crée les conditions de ce que vous pointez du doigt justement parce que les Français, ils n'ont pas peur en soi des migrations. Ce n'est pas cela qui les inquiète. Par contre, les campements, cela n'est pas possible.

Donc, le problème aujourd'hui, c'est l'absence de maîtrise du phénomène. Il faut maîtriser les phénomènes. C'est ce que encore une fois avec toutes les limites que je reconnais et avec le temps qu'on a mis à trouver des solutions, c'est ce que nous avons fait à Paris. C'est pour cela que moi j'ai un peu de cœur dans cette affaire, pas seulement parce que c'est évidemment les habitants du nord-est parisien qui vont subir les campements ; ils ne vont pas aller camper ailleurs que sur notre territoire à nous ; c'est la proximité des gares et tout ce que vous voulez. Mais parce qu'on régresse, et on régresse pour des mauvaises raisons. Je n'ai pas de difficulté à envisager pleins d'autres

systèmes. Mais mettons en place les autres systèmes avant de mettre un terme au système qui fonctionne et si les autres systèmes fonctionnent mieux, alors moi j'applaudirai des deux mains. En attendant, prenez la frise chronologique : extension du centre humanitaire, extension du campement du Millénaire. On n'est pas dans la théorie là, on est dans la pratique ; après, la lutte contre les passeurs, évidemment tout ce que vous voulez. Mais là c'est le concret, la réalité, comment on accueille ? Comment on vit dans nos quartiers ? De ce point de vue-là, je le dis, je suis prêt à nouveau à faire en sorte que le 18^{ème} prenne sa part, évidemment mais dans des bonnes conditions et pour des bonnes solutions et aujourd'hui, on n'y est pas.

Ian BROSSAT : D'abord une remarque, le vœu que dépose le groupe communiste, que l'ensemble de la majorité soutient, il ne refait pas la politique d'immigration. Il pose une question simple. L'Etat a annoncé son intention d'augmenter les capacités de la Boulangerie, est-ce qu'on y est favorable ou pas ? Ce vœu répond clairement non parce que ce quartier a déjà été beaucoup mis à contribution.

Deux remarques ensuite, M. LISCIA, vous avez tout à fait raison de dire que ce sujet doit être traité à une échelle plus large que la seule échelle parisienne. D'ailleurs, regardons un peu autour de nous, Paris c'est cinq places d'hébergement pour 1 000 habitants, les Hauts-de-Seine, c'est une place d'hébergement pour 1 000 habitants. Il y a sans doute moyen de solliciter davantage les Hauts-de-Seine.

Deuxième remarque, vous avez évoqué l'une des propositions que nous faisons qui est le 16^{ème}, le bois de Boulogne, la future aire dédiée aux gens du voyage. C'est très concret, ce n'est pas une provocation, il y a un espace là-bas dans lequel nous avons des sanitaires, c'est un espace qui est tout à fait viabilisé. Il est destiné dans le futur à être une aire pour les gens du voyage. Pourquoi est-ce que dès qu'on veut faire de l'hébergement dans ces quartiers-là c'est une provocation et dès qu'on fait de l'hébergement dans un quartier populaire, c'est normal ? Non, ce n'est pas une provocation, c'est simplement que si on veut que cela se passe bien, il faut une juste répartition géographique sur l'ensemble du territoire. Donc, je pense franchement que sur un vœu comme celui-là qui concerne l'intérêt général, nous pourrions nous retrouver.

Eric LEJOINDRE : Le troisième vœu, déposé par M. BROSSAT mais sous une version qui maintenant réunit en tout cas la majorité du Conseil d'arrondissement et le vœu déposé par M. BOURNAZEL et M. HONORE, du groupe les républicains aussi. Evidemment, j'appelle à voter pour le vœu que nous avons retravaillé. Même si je constate la tonalité positive et les quelques pistes de travail qui peuvent être utiles, pourquoi je ne voterai pas le vœu présenté par M. BOURNAZEL ?

Premier élément, il y a un considérant qui n'est pas exact puisque la création et l'ouverture des trois nouvelles structures à Paris, qu'on soit bien clair, ce sont des structures d'accueil de jour, ce ne sont pas des structures d'hébergement, puisque l'hébergement proposé à Paris, il est proposé à la Boulangerie, il n'est pas proposé ailleurs et il ne se substitue pas au centre humanitaire. Puis, parce que vous demandez à ce que la Ville et l'Etat se coordonnent, c'est bien mais c'est ce que demande la Maire de Paris à cor et à cri depuis des mois et avec notre soutien évidemment, y compris puisque nous sommes amenés à l'accompagner au campement du Millénaire régulièrement. Donc, je ne me vois pas demander à la Maire de Paris ce qu'elle demande elle-même, mais je reconnais qu'il faut que ce travail ait lieu. Mais je veux redire ici parce que c'est la réalité qu'aujourd'hui, ce n'est pas la Ville de Paris qui empêche ce dialogue et cela m'amène à ne pas pouvoir voter ce vœu sous cette forme-là mais à voter celui de M. BROSSAT.

Pierre-Yves BOURNAZEL : J'ai une petite hésitation sur le vote, le vœu qui a été donné sur table parce qu'il est changé, est-ce que M. BROSSAT accepterait, puisque c'est lui qui a présenté le vœu, de retirer à la fin le bois de Boulogne ? Pourquoi un exemple ? C'est cela qui me gêne, j'ai l'impression qu'il y a une stratégie derrière très particulière.

Ian BROSSAT : Non, je ne souhaite pas le retirer. Je comprends que cela mette des gens mal à l'aise vis-à-vis de leur groupe au Conseil de Paris mais il s'agit simplement d'un cas concret et d'un lieu que la Maire de Paris a d'ailleurs explicitement proposé au Préfet. Donc, il me semble qu'il est logique qu'il puisse être mentionné ici.

Eric LEJOINDRE : Je ne vais pas demander de modifier, si M. BROSSAT avait accepté, la question ne serait pas posée.

Le vœu déposé par M. BOURNAZEL et M. HONORE relatif à l'accueil des réfugiés est rejeté.

24. V182018116 – Vœu déposé par les élu(e)s du groupe EELV du 18^{ème} à destination de la Maire de Paris et du Maire du 18^{ème} relatif à l'accueil des migrant(e)s et réfugié(e)s

Loïc LORENZINI : Ce vœu s'inscrit dans la terrible réalité que nous connaissons aujourd'hui à la fois à la limite de notre Arrondissement, dans le 19^{ème} mais aussi à Calais et à la frontière italienne et que pour être plus clair par rapport à M. GUILLOT, je pense que le gouvernement actuel, là où le précédent avait réussi à fluidifier un peu plus les parcours, met plutôt des bâtons dans les roues et je n'ai pas envie qu'on recommence le débat sur la loi Colomb qui historiquement me paraît être une erreur pour la France.

Ce vœu que j'ai l'honneur de vous présenter, relatif à l'accueil des migrants et réfugiés, vise à souligner et à renforcer l'action des collectivités pour l'accueil dans des conditions dignes des migrants et des réfugiés. Ce n'est pas étonnant que ce soit les collectivités effectivement qui dans l'échelle de la proximité se doit d'agir.

Pour rappel, même si les élus écologistes auraient souhaité que cela aille plus loin sur certains aspects, j'aurais rappelé ce que la Ville de Paris a pu entreprendre comme la création d'un centre spécialisé pour l'accueil des femmes isolées et femmes avec enfants, la création, on en a eu l'occasion d'en discuter, de la bulle permettant l'accueil, l'orientation et l'hébergement de milliers de réfugiés, la participation à la mise à disposition de foncier permettant l'ouverture de nouvelles places de centre d'hébergement, le soutien à la conduite des missions avec des partenaires comme dispositif d'apprentissage du français, des distributions alimentaires, des accompagnements de mineurs non accompagnés ou encore l'encouragement à la mobilisation citoyenne. Il faudrait aussi rappeler l'action exemplaire des habitants du 18^{ème}.

S'appuyant sur les préconisations du manifeste dit de Grande-Synthe, un manifeste qui s'appuie sur une politique d'accueil qui serait fondée sur les solidarités et le respect des droits humains, nous demandons l'accès inconditionnel à l'hébergement, à l'alimentation, à l'hygiène, à la santé, à l'éducation pour répondre aux besoins vitaux de ces personnes-là.

Nous demandons aussi que puisse leur être délivrée une carte de citoyenneté. Nous demandons également la reconnaissance de la présence qui peut être temporaire des réfugiés et des migrants dits de transit afin de sécuriser leur parcours migratoire et aussi de leur offrir un lieu de repos, de ressourcement. Nous en profitons pour demander une attention particulière sur le devenir notamment des mineurs non accompagnés et des jeunes majeurs dont la prise en charge est aujourd'hui insatisfaisante. Je crois que cela fera l'objet d'un vœu au prochain Conseil d'arrondissement et que l'Etat assume sa mission et assure les moyens pour créer des solutions d'hébergement plus nombreuses, plus qualitatives que celles existantes aujourd'hui et surtout, cela rejoint ce qui a été dit par l'ensemble des groupes, mieux réparties sur l'ensemble du territoire national et particulièrement en Ile-de-France.

A cela s'ajoute une autre demande qui fait écho à ce que disait M. BOURNAZEL, c'est-à-dire d'abroger dans les plus brefs délais le délit dit de solidarité de telle sorte que seule l'aide à l'entrée à

la circulation ou au séjour irrégulier effectué dans un but lucratif soit sanctionnée. Autrement dit, qu'on puisse sanctionner les passeurs et ceux qui pour des raisons financières aideraient ces personnes en difficulté.

Eric LEJOINDRE : M. LORENZINI a exprimé les choses très clairement. Je voulais insister sur les quelques modifications qui ont eu lieu entre la version que vous avez eue et la version qui vous est aujourd'hui proposé de voter qui concerne le dernier alinéa, puisque nous sommes dans le 18^{ème} concerné par la question des passeurs, que nous puissions bien spécifier et qu'il n'y puisse avoir aucun doute sur le fait que nous sommes totalement opposés au délit de solidarité, mais que dans le même temps, nous souhaitons que tous ceux qui se font de l'argent sur le dos des migrants puissent continuer à être sanctionnés parce que pour le coup, ce n'est pas de la solidarité, c'est de la mafia.

Pour le reste, un certain nombre de propositions sont faites, sur lesquelles je vous propose de vous exprimer si vous le souhaitez.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Vous avez tout à fait raison de préciser, M. le Maire, qu'il faut mettre fin au délit de solidarité des citoyens qui s'engagent et des associations parce que je ne vois pas le mal qui est fait. C'est une volonté d'aider des êtres humains. Vous avez raison de préciser qu'il n'est pas question de protéger les passeurs et que pour eux les sanctions doivent être fortes.

Il y a des choses très intéressantes que je partage dans ce vœu ; néanmoins les considérants ne me conviennent pas. Je trouve que sans prendre de manière directe, frontale, à l'Etat, à l'Europe ne fait pas avancer les solutions. Donc, je m'abstiendrais.

25. V182018114 – Vœu déposé par les élu(e)s du groupe Communiste – Front de Gauche relatif au maintien des moyens alloués à la réussite scolaire au collège Daniel Mayer

Ian BROSSAT : Il s'agit d'un vœu relatif à la rentrée scolaire 2018 au collège Daniel Mayer. Ce collège que tout le monde connaît ici est en éducation prioritaire. Il bénéficie par ailleurs du dispositif Tous mobilisés du Département de Paris qui nous permet de le soutenir tout particulièrement. Nous constatons d'ailleurs depuis quelques mois maintenant, parents d'élèves et enseignants, que tout cela conduit le collège Daniel Mayer à aller mieux. Il bénéficie par ailleurs d'une équipe pédagogique qui est désormais stable. Donc le collège connaît aujourd'hui une dynamique positive et favorable.

Or, nous avons appris, pour la rentrée scolaire 2018-2019, deux mauvaises nouvelles : d'une part d'une suppression d'une classe de sixième alors même que le collège a déjà connu une suppression de classe de sixième l'année dernière et par ailleurs une baisse annoncée de 16 heures de la dotation horaire globale. Ces deux décisions risqueraient de mettre à mal cette dynamique à nouveau positive que connaît le collège Daniel Mayer, dynamique qui est encore fragile. Il est par ce vœu demandé :

- le maintien de la classe de sixième programmée pour être supprimée ;
- le maintien de la dotation horaire globale.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Vous l'aurez constaté, le vœu qui a été présenté est celui qui ressemble beaucoup au précédent mais qui a été distribué.

Je veux à nouveau saluer la très forte mobilisation d'abord de la nouvelle équipe du collège qui a pris en main un collège extrêmement difficile et qui a fait preuve de beaucoup de capacité de discussion et de remobilisation, saluer les parents d'élèves qui effectivement se sont beaucoup mobilisés aussi, y compris pour aller parler de leur collège aux autres parents et donc faire en sorte qu'il y ait moins de crainte pour y aller, du Rectorat de Paris aussi qui s'est investi dans le dispositif Tous mobilisés que nous avons initié et qui a veillé notamment en matière de recrutement à ce que nous puissions retrouver un collège qui fonctionne mieux. J'ai bon espoir, constatant la qualité du dialogue que nous

pouvons avoir avec le Rectorat, que cette légitime demande du collègue Daniel Mayer puisse être satisfaite au vu d'abord de la réalité, c'est-à-dire du fait qu'un certain nombre d'élèves reviennent dans ce collège et ensuite, parce que la mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative est forte. Mais je pense que cela ne peut pas faire de mal de voter un vœu supplémentaire en plus de la mobilisation et notamment celle de M. DARRIULAT qui s'est beaucoup mobilisé sur l'ensemble de ces questions. Voilà pourquoi je vous invite à voter ce vœu qui ne peut que renforcer une demande dont par ailleurs j'ai bon espoir qu'elle puisse être suivie.

26. V182018117 – Vœu déposé par les élu(e)s du groupe EELV du 18^{ème} à l'intention de la Maire de Paris et du Maire du 18^{ème} relatif à la création d'un espace libre à végétaliser, ouvert sur le quartier, sur les deux parcelles situées au 6-8, rue des Poissonniers et 57, rue Polonceau

Sandrine MEES : C'est un vœu des élus écologistes du 18^{ème} relatif à la friche située au coin de la rue Polonceau et de la rue des Poissonniers. C'est une friche qui est actuellement prise en main par l'association La Table ouverte. Il s'y passe plein de choses intéressantes, il y a la pétanque, il y a d'autres activités, il y a même l'intervention d'une artiste actuellement, Séverine BOURGUIGNON.

Cette friche ne sera sans doute pas occupée entièrement par la salle de prière qui est prévue et par éventuellement d'autres bâtiments. Cette friche est grande, elle est à l'entrée même du quartier de la Goutte-d'Or. Donc nous avons pensé qu'il serait séant de pouvoir garder à cet endroit un espace qui marque le paysage, un espace qui soit végétalisé, qui permette d'avoir tout de suite cette ouverture sur le quartier, sans le bétonner complètement.

Donc nous proposons à cet endroit-là de maintenir, sur une partie de la parcelle qui donne directement sur les rues, un espace libre à végétaliser, de préférence en relation et en concertation avec les associations et les habitants du quartier pour un projet qui pourrait être ouvert à tous, pas forcément ouvert évidemment de façon constante, mais sous forme par exemple de jardin partagé ou jardin associatif. C'est-à-dire pour un espace, on dit espace végétalisé parce que ce n'est pas forcément un jardin, ce n'est pas forcément un espace vert au sens strict, un jardin public, mais un espace qui puisse être par exemple géré par des associations ou par d'autres personnes et qui ne soit pas dévolu uniquement aux personnes qui viendraient à la salle de prière mais qui puisse être aussi ouvert au moins partiellement sur le quartier, sur les habitants du quartier. Voilà un peu sur le modèle de ce que fait actuellement La Table ouverte mais le tout à complètement re-réfléchir pour que ce soit adapté à la prochaine configuration du site quand il y aura les nouveaux bâtiments.

J'espère que j'ai été claire. Ce lieu a eu une longue histoire puisqu'au dernier Conseil d'arrondissement, il n'a pas pu être présenté à cause de la longueur des interventions de certains orateurs, je dis bien orateurs et non oratrices. Voilà, j'en profite pour dire que parfois c'est un peu difficile d'écouter les gens monologuer. Donc j'espère ne pas être tombé dans ce travers et j'espère que ce vœu sera voté à l'unanimité.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Vous avez constaté que le vœu qui vous a été présenté est celui qui a été modifié.

Michel NEYRENEUF : C'est pour inviter tout le monde à voter ce vœu. Il est à la fois précis et en même temps flou, puisque ces parcelles nous ne savons pas encore quel est vraiment leur devenir. Je rappelle que c'était là qu'il devait y avoir en principe le deuxième bâtiment de l'Institut des cultures d'Islam et qu'on recherche actuellement un autre projet qui est encore relativement flou. Donc simplement, on met cette condition supplémentaire, mais elle reste quand même de façon pas très définie pour savoir exactement l'emplacement. Tout dépendra de l'harmonie qu'il pourrait y avoir avec le projet futur que nous ne connaissons pas encore.

Donc je vous invite à voter favorablement cette délibération, tout en sachant bien qu'on reste quand même dans la logique des friches ; les friches qui sont attribuées pour une période particulière jusqu'à un permis de construire, à une association, avec un bail précaire, ne donnent pas forcément de droit particulier sur le projet définitif suivant à l'association qui était bénéficiaire. Je tiens à le rappeler parce qu'on a eu différentes questions, pas simplement à Bois Dormoy, mais aussi dans la Goutte-d'Or elle-même, quelques difficultés qui faisaient que les gens considéraient qu'au début c'était une friche et donc après cela leur donnait le droit d'être relogés devant tout le monde sur un projet plus définitif.

27. V182018118 – Vœu déposé par les élu(e)s du groupe Les Républicains et citoyens indépendants relatif aux problèmes d'ordre public générés par les joueurs de Bonneteau

Pierre-Yves BOURNAZEL : La présence quotidienne de joueurs de bonneteau, de plusieurs dizaines, même en particulier rue Steinkerque, dans notre Arrondissement, nous inquiète. Cette pratique est illégale, faut-il le rappeler, et elle dure depuis de trop nombreuses années.

Je souhaite une présence accrue de la Brigade de lutte contre les incivilités de la Ville de Paris pour traiter les problèmes d'occupation illégale du domaine public, en lien avec la police nationale.

Je rappelle que l'installation de caméras de vidéoprotection est utile par ailleurs au travail de la police dans la caractérisation des délits et a aussi un effet dissuasif. Il en existe une caméra, je crois au métro Anvers mais probablement pas suffisante. Je vous rappelle également que les nombreux troubles à l'ordre public générés par la présence de ces joueurs de bonneteau existent notamment vis-à-vis des passants mais aussi des touristes et les riverains se plaignent de problèmes de tranquillité. Cette situation nuit gravement à l'image de notre quartier, de Montmartre mais de la Ville de Paris en général.

En conséquence, j'émetts le vœu que la Maire de Paris puisse intensifier la présence quotidienne de la Brigade de lutte contre les incivilités de la Ville de Paris rue Steinkerque en lien encore une fois avec la police nationale. Je demande au préfet de police à travers ce vœu d'accroître la fréquence et le nombre de contrôles en coordination notamment avec la police roumaine, parce que de nombreux joueurs de bonneteau sont issus de la Roumanie, afin d'effectuer un travail de remontée de ces filières.

Enfin, il serait souhaitable de lancer une campagne de communication visant à sensibiliser les touristes face à ces pratiques illégales. Comme vous l'avez souvent souligné M. le Maire, il serait bien par ailleurs, si on peut le rajouter, de lancer la sécurisation de la rue Steinkerque qui est une des rues à Paris qui a le plus grand nombre de personnes au mètre carré, je crois que c'est la deuxième après les Champs-Élysées. Dans l'intérêt général, il faut maintenant qu'il y ait une action soutenue de tous les protagonistes pour lutter contre ces mafias.

Eric LEJOINDRE : A été distribuée sur table une version légèrement amendée de ce vœu que Mme PROUST va vous présenter.

Je voulais pour ma part mais je le fais rarement, saluer ce vœu sur les questions de sécurité qui contrairement au vœu que souvent nous sommes amenés à rejeter comporte des propositions concrètes, certaines dont nous avons déjà prises, que nous travaillons déjà, je pense à la question de la campagne de communication. Je voulais le saluer parce qu'on a souvent des vœux sur la question de sécurité qui sont quand même très théoriques et là pour le coup on a quelques idées très concrètes qui le méritent.

Sarah PROUST : Je me permets de saluer aussi ce que vous venez de faire. En effet, nous partageons totalement l'esprit de ce vœu. Néanmoins, quelques modifications qui visent soit à compléter soit à modifier.

D'abord en complément, nous souhaitons ajouter les métros Marx-Dormoy et porte de Clignancourt sur la question du bonneteau puisqu'on voit une recrudescence du jeu de bonneteau sur ces deux endroits-là, donc il nous paraissait important de les signifier.

Vous évoquez la Brigade de lutte contre les incivilités. On souhaitait pouvoir parler plus généralement du travail de la DPSP parce qu'ils sont quand même en charge pour empêcher l'installation illégale, c'est dans le domaine des terrasses, mais ils ont du coup un vrai rôle à jouer sur la question de l'installation des cartons etc. et ils travaillent beaucoup sur ce sujet-là. Donc c'est important de pouvoir rappeler plus largement le travail de la DPSP et pas seulement de la Brigade de lutte contre les incivilités.

Vous évoquez la campagne de communication nécessaire, elle est lancée et est en train d'être travaillée entre la Préfecture de police et la Mairie d'arrondissement. Nous sommes encore dans des allers-retours de validation de texte, mais la campagne existe ou existera sous quelques jours. Donc on voulait aussi le mentionner de cette manière-là.

Deux autres modifications : nous souhaitons retirer de ce vœu la question de la vidéosurveillance et le fait que ce vœu serait exclusivement adressé au préfet de police et pas à la Maire de Paris. Donc du coup les deux, je me permets juste de lire, les deux éléments du vœu qui seraient : d'accroître la fréquence et le nombre de contrôles en coordination avec la police roumaine notamment afin d'effectuer un travail de remontée de ces filières et lance la campagne de communication visant à sensibiliser les touristes à ces pratiques préparée avec la Mairie du 18^{ème}.

Voilà les modifications que nous souhaitons apporter à votre vœu dont encore une fois nous partageons totalement l'esprit, M. BOURNAZEL.

Eric LEJOINDRE : J'ajoute un mot pour saluer le travail qui avait été fait en son temps par le préfet BOUCAULT qui avait pris au sérieux cette question des bonneteau, qui avait fait un travail de police très approfondi, permettant la condamnation non pas que des joueurs de bonneteau mais des chefs joueurs de bonneteau qui avaient acheté des appartements sur la butte Montmartre, c'est dire ils étaient capables de faire de l'argent avec ce bonneteau, et qui avaient fini en prison, comme quoi c'est possible.

J'ajoute qu'il y avait quand même un élément qui pour moi est complètement incompréhensible sur cette histoire de bonneteau, c'est de savoir qui imagine un jour qu'il avait une chance de gagner quoi que ce soit en jouant au bonneteau, mais c'est une autre question.

Les amendements tels qu'ils ont été présentés vous conviennent-ils ?

Pierre-Yves BOURNAZEL : Vous êtes constructif et je vous en remercie, c'est un bon état d'esprit. Je voterai le vœu que vous avez présenté bien évidemment, mais je vais quand même maintenir le mien parce que le mien interpelle aussi la Maire de Paris et permet aussi d'utiliser la Brigade de lutte contre les incivilités pour un maillage complémentaire. Mais ces considérants, ce n'est pas tout à fait le vœu.

Sarah PROUST : En fait, si je peux juste préciser la raison pour laquelle on a voulu élargir, c'est que vous le savez, au sein de la DPSP il y a effectivement plusieurs services. Le travail de lutte contre les incivilités est l'un des services qui travaille au sein de la DPSP. Mais tous les agents qui ne sont pas forcément dans cette brigade, peuvent agir sur ce terrain-là. Donc mentionner l'ensemble de la

direction permet en fait de mobiliser plus d'agents que seulement la Brigade de lutte contre les incivilités. C'est pour cela qu'on a voulu élargir.

Eric LEJOINDRE : Absolument. Même si je rappelle que les agents de la DPSP par ailleurs ne sont pas compétents pour lutter contre le crime, pour lutter contre les délits et pour remonter. Donc ils peuvent éventuellement empêcher l'installation, voire jeter les cartons s'ils sont abandonnés, c'est pour cela que nous l'avions dit comme cela, mais ils ne peuvent pas faire le travail qu'il avait fait faire à ses effectifs, le préfet BOUCAULT et qui pour le coup avait été pendant un temps court.

Daniel VAILLANT : Juste un mot pour expliciter davantage encore ce que dit le Maire, c'est que même la police en tenue ne pouvait agir sur les joueurs de bonneteau en raison de l'incivilité que cela représentait. A partir du moment où des clients, comme le dit le Maire, se font piéger. Donc il a fallu l'accord du procureur pour pénaliser ceux qui sont à l'initiative du bonneteau, très compliqué mais cela a eu un effet. C'est que les instigateurs du bonneteau se sont retrouvés en taule, en garde à vue d'abord et en préventive derrière. Là cela a cassé, y compris rue de Steinkerque. J'avais au téléphone à l'époque souvent quelqu'un qu'on aimait beaucoup et son fils aussi, qui m'appelaient sans arrêt en disant qu'ils n'en pouvaient plus parce que c'était assommant. Le préfet m'a dit : je ne sais pas si on sera dans la légalité, mais on va le faire. Couverts par le procureur, ils l'ont fait et cela a marché. Mais il ne faut pas s'arrêter, il faut continuer parce que c'est du vol. Donc, il faut le traiter comme de la criminalité sur personne fragile, on peut dire cela comme cela.

Donc, je pense qu'il faut aller jusque-là. De vous à moi, des agents de la DCSP ne pourront strictement rien. Le pire c'est d'intervenir et que cela ne serve à rien. C'est-à-dire qu'on a l'impression qu'on intervient et puis, ils sont là une heure après. Cela est désastreux. Voilà pourquoi je pense qu'il faut être beaucoup plus ferme dans la démarche, il faut criminaliser le bonneteau.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je retire mon vœu et on vote le vœu que vous présentez.

28. V182018121 – Vœu déposé par les élu(e)s du groupe Les Républicains et citoyens indépendants à l'intention de la Maire de Paris relatif à l'accès des personnes en situation de handicap dans les logements sociaux

Christian HONORE : Ce vœu porte sur la situation des personnes en situation de handicap dans les logements sociaux.

La loi du 11 février 2005 indique que lors d'une réhabilitation de logements sociaux, le montant des travaux doit atteindre au moins 80 % de la valeur immobilière du bien pour que puissent être entrepris les travaux d'accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Cette norme limite considérablement le nombre de logements sociaux accessibles aux personnes en situation de handicap.

L'INSEE indique qu'en 2030, 23 % de la population aura plus de 65 ans et 12 % aura plus de 75 ans.

Le vieillissement de la population implique d'ores et déjà que soient prises de mesures d'adaptation de l'habitat sur le long terme.

La Ville de Paris a la mission de veiller au confort de locataires et à leur faciliter l'accès à leur logement social.

C'est la raison pour laquelle nous demandons à la Maire de Paris de s'engager en concertation avec les bailleurs sociaux dans une charte à ce que lors d'opérations de réhabilitation des résidents de logements sociaux, un pourcentage de logements qu'il conviendra de définir entre eux bénéficient de

travaux permettant l'accessibilité des personnes en situation de handicap et les personnes ayant des difficultés à se déplacer en raison de leur âge. Je vous remercie.

Catherine BELEM : Tout d'abord sur les deux premiers considérants. Ils ne semblent pas justes car la loi n'y est pas rapportée fidèlement. En effet, vous écrivez considérant que la loi de 2005 indique que lors d'une réhabilitation de logements sociaux, le montant des travaux doit atteindre au moins 80 % de la valeur immobilière, ce qui semble énorme, du bien pour que celui-ci puisse être entrepris, des travaux d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. En fait c'est ce que vous avez écrit dans le premier considérant de ce vœu.

Dans les faits, c'est tout le contraire. Dans la loi de 2005 et le Code de la construction de l'habitat l'article R. 111-18-9, il est indiqué que si les travaux engagés dépassent 80 %, le législateur considère avec raison que l'on est quasiment sur une opération neuve et a fixé une obligation d'accessibilité comparable à celle imposée aux bâtiments neufs. Rien n'empêche donc de faire des travaux en-dessous de ce seuil.

Par ailleurs, la Ville a fixé ses propres objectifs dans le PLH, le Programme local de l'habitat avec des objectifs du PLH en 2020. Il est :

- 40 % de logements accessibles de la rue à la porte du logement ;
- 3 % de logements adaptés au handicap moteur.

Jeudi 12 avril a eu lieu une réunion inter-bailleurs et au regard de la tendance et des efforts apportés et déployés par les bailleurs, ces objectifs seront tenus. Chaque objectif a été décliné par bailleur social dans les conventions signées après 2014 pour adapter ces objectifs globaux pour tout Paris et à chaque patrimoine.

En effet, dans chaque immeuble, il n'est pas toujours possible d'effectuer des travaux nécessaires, pas de place pour un ascenseur par exemple alors que dans d'autres immeubles, il est tout à fait réalisable.

Pour ces raisons, nous ne voterons pas ce vœu. Je vous remercie.

Christian HONORE : Je vois qu'il y a un problème d'interprétation de lecture de la loi. Je ne vais pas maintenir un vœu, puisque là intellectuellement il y a un souci, bien que les chiffres et ce dispositif m'aient été donnés par les responsables d'une association de personnes handicapées, je n'ai pas inventé. Mais dans l'hypothèse où il y ait eu de ma part une mauvaise interprétation, je le retire. Bien entendu, je reviendrais au Conseil de Paris sur ce sujet parce que j'attire votre attention que je fais ce vœu à la suite de ce qui s'est passé au 247, 251, rue Marcadet où on a investi je crois 36 millions d'euros et qu'en définitive, Paris Habitat n'a réussi – d'après ce que me dit M. GONZALEZ – à ce qu'il n'y ait que deux appartements en rez-de-chaussée qui soient adaptés pour les personnes handicapées.

Eric LEJOINDRE : Puis s'il le fallait, vous pouvez toujours le redéposer au Conseil de Paris avec les éléments. Notre engagement en tout cas pour l'accessibilité est entier. Je vous en remercie.

29. V182018122 – Vœu déposé par les élu(e)s du groupe Les Républicains et citoyens indépendants à destination de la Maire de Paris relatif au déploiement des nouveaux compteurs communicants d'électricité « Linky »

Pierre LISCIA : Un vœu qui lui aussi a une longue histoire puisqu'il devait être présenté au dernier conseil et puis faute de quorum, j'ai préféré le redéposer ce soir.

Peut-être avez-vous M. le Maire déjà reçu comme beaucoup de Français et de Parisiens un courrier d'ERDF devenu Enedis pour vous informer du remplacement de votre compteur d'électricité par un nouveau compteur de type Linky.

L'offre sur le papier est plutôt alléchante puisque le remplacement de votre vieux compteur par un nouveau compteur communicant est totalement pris en charge par Enedis, qui vous fait la promesse que désormais, vous serez facturé à hauteur de votre consommation d'électricité réelle et que les relevés se feront désormais à distance. Sauf que depuis plusieurs mois, les motifs d'inquiétude quant à ces nouveaux compteurs dits intelligents se multiplient, à tel point que des collectifs anti-Linky se sont constitués un peu partout en France pour s'opposer à leur installation, intentant parfois d'ailleurs des actions en justice. Des pétitions ont été lancées dont plusieurs à Paris d'ailleurs et à ce jour plus de 520 communes toutes tendances politiques confondues se sont opposées par un vote souvent unanime en Conseil municipal à l'installation de ces compteurs Linky.

Ils ne sont d'ailleurs pas des cas isolés puisque en Europe, la Slovaquie, la Lettonie, ont décidé d'un déploiement partiel tout comme l'Allemagne qui autorise l'installation de ces nouveaux compteurs uniquement dans les bâtiments neufs. Enfin, le Portugal, la République Tchèque et la Belgique ont même décidé de refuser tout simplement l'installation de ces compteurs.

A la lumière de tout cela, je pense qu'il n'est pas totalement anormal de considérer sérieusement ces motifs d'inquiétude et de pouvoir en débattre ce soir.

Pour résumer, Enedis procède actuellement au remplacement de l'ensemble des compteurs d'électricité de type électronique par les nouveaux compteurs communicants Linky, soit 35 millions de foyers français concernés d'ici 2021, pour un coût global de 5 milliards d'euros toujours d'ici 2021. Le coût écologique de l'opération, au-delà du coût financier, est très conséquent puisque cette opération entraîne le retrait de millions de compteurs en excellent état de fonctionnement alors même que, et là je cite le rapport de la Cour des comptes du 7 février 2018 : les gains que les compteurs peuvent apporter au consommateur sont encore insuffisants. Le coût pour les ménages français est officiellement nul puisque l'installation de ces compteurs est entièrement pris en charge par Enedis soit 130 € par compteur. Sauf que vous le savez aussi bien que moi, rien n'est jamais vraiment gratuit ; 5 milliards d'euros cela fait cher à la gratuité et à la fin, il y a toujours quelqu'un qui doit payer. En France, généralement c'est le contribuable. Là, en l'occurrence, ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les magistrats de la Cour des comptes, toujours selon le même rapport, que le surcoût sera inévitablement répercuté sur les factures d'électricité des ménages. Ce qui est déjà en soi un motif sérieux d'inquiétude surtout quand on sait que la fiabilité de ces compteurs intelligents est sérieusement remise en cause par une étude menée par des équipes de chercheurs de deux universités néerlandaises. Je vous renvoie à leurs travaux qui révèlent que certains de ces compteurs affichent une consommation six fois supérieure à la consommation réelle.

Un autre motif d'inquiétude est liée à la problématique de la protection de la vie privée dans la mesure où la CNIL a émis des réserves sur ces compteurs qui permettent de collecter et de transmettre automatiquement à distance en temps réel des informations très précises sur la consommation d'électricité de chaque foyer constituant une banque de données personnelles exploitables à des fins commerciales et présentant un risque évidemment de piratage. D'ailleurs, je signale qu'il y a un peu plus de deux semaines, la CNIL a d'ailleurs mis en demeure le fournisseur Direct Energie au sujet justement de la collecte des données personnelles.

Le dernier motif d'inquiétude et pas des moindres, concerne l'exposition des ménages à une nouvelle source d'émission d'onde électromagnétique puisque les compteurs Linky ont la particularité de transmettre des données via un système de courants porteurs en ligne, système CPL.

Pour conclure, entre les réserves de la CNIL, les réserves de la Cour de comptes, les réserves des communes, les réserves de nombreux Etats européens, cela commence à faire beaucoup. Donc, je pense que les inquiétudes des Français et des Parisiens sont fondées. C'est pourquoi nous demandons avec mes collègues du groupe un moratoire sur l'installation de ces compteurs communicants Linky le temps d'obtenir toutes les garanties nécessaires en matière de facturation ménage, de protection des données personnelles et de santé publique. Je vous remercie.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup. On avait eu l'occasion lors de précédents Conseils d'évoquer la question du compteur Linky. Une réunion publique d'ailleurs a été organisée qui a permis l'expression des inquiétudes dont vous vous êtes fait le porte-parole et qui a aussi permis de donner un certain nombre d'informations. Je ne propose pas qu'on rentre dans un débat profond sur la question de Linky ce soir au Conseil d'arrondissement, simplement dire pourquoi il me semble qu'il est compliqué de voter votre vœu. Non pas que je mette en cause les inquiétudes réelles et peut-être légitimes des uns et des autres, mais tout simplement parce que le déploiement de Linky ne se fait pas que dans le 18^{ème}. Donc la question si elle peut être posée elle doit être posée uniformément sur tout Paris, donc au Conseil de Paris. Or, je crois savoir que nous ne sommes pas les premiers à vivre ce déploiement, loin s'en faut.

Deuxième élément, je voulais aussi rappeler que l'ensemble des villes qui ont procédé à ce type de vote se sont faits retoquer leur vote par les autorités. Donc c'est un vote qui n'a pas fait preuve de sa légalité au sens où il a été, par les instances juridictionnelles compétentes, contebattu. Je ne me vois pas engager la Maire de Paris à faire voter quelque chose qui serait – aussi légitime pense-t-on que cela puisse être – contebattu. Voilà pourquoi sans prendre position sur le fond de ce débat, effectivement j'ai reçu le courrier de l'opérateur d'Enedis il y a quelques jours qui me donnait rendez-vous le lendemain, il fallait absolument que je sois chez moi. Donc inutile de vous dire que je n'ai pas toujours Linky chez moi et que j'ai beaucoup d'interrogations sur les modalités réelles de déploiement. Mais chacun pourra évidemment voter librement.

Félix BEPPO : M. le Maire, vous avez quasiment dit beaucoup de choses comme élément de réponse à M. LISCIA et aux républicains.

Premièrement, rappeler peut-être à M. LISCIA qu'effectivement, ce n'est pas la Mairie du 18^{ème} et la Mairie de Paris qui ont pris la décision de déployer Linky. Deuxièmement, il s'agit d'un texte législatif qui suit une directive européenne. Donc le fait de demander au Conseil de Paris et à la Ville de Paris de prendre un moratoire sur quelque chose qui est d'ordre législatif me paraît en soi être un premier problème, le Maire vient de le dire à l'instant.

Ce n'est pas nous qui avons décidé, effectivement 35 millions de récepteurs Linky ont commencé à être installés depuis fin 2015. Donc cela va suivre son cours. J'entends toutes les réserves que nous avons reçues ici, même le 19 mars dernier des gens qui souhaitaient avoir de l'information. Comme le Maire l'a très bien rappelé, c'est que la Mairie du 18^{ème} depuis le début veut apporter le maximum d'informations aux gens qui sont préoccupés par un certain nombre de sujets que vous avez évoqués, les ondes, les problèmes de santé, les problèmes de confidentialité que vous avez évoqués avec la CNIL. Tous ces éléments-là ont été abordés lors de la réunion publique du 19 mars et nous avons pu échanger avec les gens d'Enedis. A la suite de cette réunion d'ailleurs, il y a eu une réunion qui s'est organisée la semaine dernière à l'Assemblée nationale avec un certain nombre de parlementaires qui recevaient encore Enedis pour poursuivre la discussion notamment sur les questions de santé publique. Je m'étais permis de dire à la fin de cette réunion publique qu'en effet, et compte tenu des réserves émis ici et là sur des sujets de santé publique ou des sujets de confidentialité et de liberté, la question aujourd'hui doit être saisie par la représentation nationale. Je vous invite à faire de même, c'est-à-dire à saisir les parlementaires qui peuvent véritablement répondre à votre question puisque les parlementaires qui aujourd'hui ont pris ce sujet-là vont

jusqu'à demander eux-mêmes un moratoire, qui serait voté par les parlementaires. Là cela prendrait beaucoup plus de force que demander simplement à la Ville de Paris, qui n'y est absolument pour rien ni dans l'installation des compteurs encore moins sur ses effets, de vouloir voter un moratoire sur quelque chose d'ordre législatif.

Donc on ne peut pas voter votre vœu en l'état. Nous avons dit et nous avons fait, nous faisons de l'information, nous continuons à le faire, nous répondons aux pétitions, nous donnons un certain nombre d'éléments d'informations. La conclusion de la réunion du 19 mars a été que s'il y avait besoin d'organiser d'autres réunions en faveur de ce qui se dira à l'Assemblée nationale ou ailleurs et qui nécessiterait qu'on se revoie pour en parler, la Mairie du 18^{ème} comme elle l'a fait le 19 mars dernier, se fera un plaisir de remettre tout le monde autour d'une table pour pouvoir discuter sur des sujets encore une fois, et je termine là-dessus, où elle n'a aucune responsabilité. Merci.

Pascal JULIEN : Je suis très heureux qu'un représentant de la droite dure s'intéresse à la protection de la vie privée. Donc vous allez de la même manière vous intéresser aux cartes bancaires, aux cartes de sécurité sociale, aux cartes de fidélité commerciale, aux caméras de vidéosurveillance. Voilà également de bons thèmes sur la protection de la vie privée. Je suis content que vous nous rejoignez sur cette question.

Vous aimez beaucoup le rapport de la Cour des comptes, nous aussi, je l'ai eu, j'en ai lu d'autres. Ce n'est pas une parole d'Évangile, un rapport de la Cour des comptes. Ils ont leur orientation, ils ont leur parti pris. Mais enfin, je suppose que vous aurez la même foi dans le rapport de l'Agence nationale des fréquences qui vous rassurera sur le courant porteur en ligne, le CPL, qui d'ailleurs est la technologie utilisée dans la plupart des foyers domestiques pour permettre une connexion filaire de son ordinateur. On n'en est pas mort.

Puis je suis très heureux aussi, je trouve cela formidable, que vous demandiez une étude d'impact avant de continuer de déployer, parce que vous allez le faire pour la téléphonie mobile, pour la 3G, la 4G, la 5G. Demandez un moratoire et là je voterai votre vœu sur la 4G et la 5G parce que là aussi vous savez au plan sanitaire il y a, M. HONORE le sait bien, qui souvent est venu dans les réunions publiques quand c'est moi qui les animais avant que le flambeau ne soit repris par ailleurs. Mais sur les questions de téléphonie mobile et nous étions souvent d'accord, donc vous allez l'être aussi, demandez un moratoire sur la 5G, je suis sûr qu'elle sera absolument formidable.

Plus sérieusement, évidemment vos considérants sont tous à charge, il n'y a rien dans les charges. Vous ne dites pas par exemple que le Linky, parce qu'il permet justement une connaissance très fine quasiment toutes les dix minutes de la demande, permet d'intégrer les énergies renouvelables qui ont beaucoup de qualité, mais ont un défaut, c'est qu'elles sont en yoyo. La pollution, le vent, le solaire et une production irrégulière. Pour qu'Enedis puisse intégrer ces énergies renouvelables dans le réseau, il lui faut une connaissance très fine de la demande pour mieux mettre en adéquation l'offre et la demande. C'est évidemment le gros avantage du nucléaire, c'est qu'il produit régulièrement, donc il n'y avait pas ce problème.

Donc vous voyez, c'est l'intérêt de Linky, ce qui fait que moi par exemple, je n'ai pas refusé le Linky chez moi, je suis pour le droit d'accepter le Linky et je ne voudrais que vous me le refusiez par votre vœu. Par ailleurs, vous semblez ignorer que l'Europe, quand elle a demandé le déploiement du Linky, c'était pour couvrir simplement 80 % des ménages. C'est pour cela qu'il faut aller vite parce que vos considérants semblent ignorer cela. Parce que si on veut pouvoir effectivement intégrer les énergies renouvelables, il ne faut pas uniquement quelques 10 ou 20 % de Linky dans le pays, il faut 80 %. Ce qui laisse une marge de refus de 20 % pour ceux qui ne veulent pas du Linky.

Vous auriez demandé le droit de refuser Linky, comme l'ont fait les députés écologistes au moment de la loi de la transition énergétique, quand ils ont déposé les amendements à cette loi. Un de ces amendements, c'est le droit de refus, cela leur a été refusé par nos camarades socialistes, mais ils en ont fait d'autres les socialistes.

En tout cas, je conclus en disant qu'évidemment, au vu de ce que je viens d'expliquer, on devrait appeler à voter contre votre vœu. Mais comme vous êtes nouveau dans la question environnementale et pour vous encourager, on s'abstiendra.

Eric LEJOINDRE : Je suis pour la protection des données de chacun mais étant un usager des réseaux sociaux, je dois bien dire que je ne mets pas forcément en pratique absolument toutes les théories que je pratique.

Pierre LISCIA : J'entends bien la réponse de M. BEPPO. Qu'il n'y ait pas de mépris sur l'objectif du vœu, il n'est pas de demander, je le rappelle à M. JULIEN, l'interdiction, c'est un moratoire en attendant des garanties. Il me semble que c'est une demande assez équilibrée. Je ne suis pas dans l'opposition, je le dis, il y a des inquiétudes, discutons-en.

J'entends bien l'argument de dire, c'est ni le 18^{ème}, ni la Ville de Paris qui est à la manœuvre sur ce point-là. Mais enfin, M. BEPPO, vous savez très bien qu'un vœu voté par le Conseil de Paris, vous connaissez très bien le poids politique qu'un tel vœu aurait dans un débat parlementaire, dans la mesure où d'ailleurs des parlementaires se saisissent de la question.

Donc voilà, pas de mépris sur la demande du vœu. Et M. JULIEN, si vous êtes libre d'accepter Linky dans votre immeuble, laissez à d'autres la liberté d'être soit inquiets soit dubitatifs. Merci.

Félix BEPPO : Ce qui est valable et ce que le Maire a indiqué sur les communes qui ont pris des arrêtés pour interdire le Linky et qui ne peuvent pas être appliqués parce que cela ne sert à rien, ce serait la même chose avec la Ville de Paris.

Eric LEJOINDRE : Je vais relativiser quand même le poids des vœux en général, ce que nous votons ou même ce que le Conseil de Paris vote puisqu'il nous arrive de voter beaucoup de vœux, certains ont du poids, d'autres un peu moins. Ce qui est certain, c'est qu'un vœu a toujours moins de poids que l'application de la loi. En l'occurrence, l'exemple des autres communes ayant démontré que l'application de la loi peut-être était trop rigoureuse, je ne sais pas, je ne me vois pas demander à la Maire de Paris quelque chose qu'elle ne serait pas en mesure de faire. Mais chacun évidemment est totalement libre.

Le vœu n'est pas adopté.